



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

**** PROJET - à valider lors du Conseil communal du 24.03.2025****

Séance du samedi 7 décembre 2024.

Présidence de Mme Charlotte Mathis.

La séance est convoquée à 15h00.

La **Présidente** souhaite la bienvenue à l'assemblée.

La Secrétaire procède à l'appel nominal.

Y compris la **Présidente**, 73 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

M. Hugo Barbey, Mme Cindy Felley, Mme Melanie Galpin, M. Jean-Samuel Leuba, Mme Rose-Marie Notz, Mme Irina Popea, M. Nicolas Rod, Mme Tamara Schneider, Mme Sandra Sgarzi, M. Maximilien Westphal.

Absent :

M. Patrick Aeby.

Le quorum étant atteint, la **Présidente** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un Conseiller communal

La **Présidente** a reçu la démission de **M. Jean-Philippe Barbey** dont elle fait lecture.
La première vient-ensuite du groupe PLR est **Mme Audrey Gohl**.

La Présidente procède à son assermentation.

Elle fait lecture de la promesse que **Mme Audrey Gohl** solennise.

Elle se présente.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Des demandes d'adaptation mineures ont d'ores et déjà été communiquées. Celles-ci seront corrigées.

M. Pierre Bonjour réfute le propos tenu par M. Etienne Blanc en page 5 : « *Au contraire, ce dernier avait même proposé de rendre la route aux piétons et de reboucher les passages souterrains* ». Il tient à préciser qu'il n'a jamais tenu de tels propos. Il demande s'il est possible de mettre une note de bas de page au procès-verbal afin de notifier cela.

La Présidente répond que, dès lors que les propos ont été tenus pendant la séance, ils doivent apparaître au procès-verbal, mais que le Conseil prend note de la remarque.

La Présidente procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Courriers :

Le 6 novembre, la **Présidente** a reçu la démission du Conseiller Jean-François Chapuisat de la commission de gestion. Elle le remercie pour son engagement dans cette commission et rappelle que le Conseil élira son remplaçant au point 11 de l'ordre du jour.

Le 18 novembre, elle a reçu un courrier s'apparentant à une pétition concernant l'accès au chemin de la Pépinière à la Conversion. Elle fait lecture du courrier qui accompagne les signatures. Cette pétition étant de la compétence de la Municipalité, elle lui a été adressée. Elle tient le courrier à disposition du Conseil.

Représentations :

Le 31 octobre, la **Présidente** a participé à la Cérémonie d'assermentations et de promotions de Police Lavaux.

Le 6 novembre, elle a eu le plaisir d'assister à la soirée des archives organisée par la Commune de Lutry et la RTS.

Le 7 novembre, la **Présidente** a assisté au Conseil communal de Belmont en compagnie des Présidents des communes de Paudex, Pully et Moudon. Cette séance était suivie d'un apéritif avec les autorités de Belmont.

Le 19 novembre, elle a participé à la séance du Réseau Jeunesse qu'elle remercie pour son travail en faveur des jeunes de la commune.

Le 20 novembre, elle s'est rendue à la conférence du PALM à Morges.

Le 25 novembre, le Préfet a procédé à sa traditionnelle visite d'inspection, visant notamment à contrôler le bon fonctionnement du Conseil communal. L'inspection a été passée avec succès et a été suivie d'un repas en présence de la Municipalité et des autorités de la Commune de Mézières.

Votations :

Le dimanche 24 novembre s'est tenu un scrutin fédéral. Le taux de participation pour Lutry était de 54.39%.

L'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales a été refusé à 51.49%.

La modification du code des obligations (droit du bail : sous-location) a été acceptée à 52.80%

La modification du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre) a été acceptée à 52.53%.

La modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations) a été refusée à 51.22%

La **Présidente** tient à relever l'excellent état d'esprit régnant au sein du Bureau électoral et à remercier ses membres pour leur présence aux dépouillements et la grande qualité du travail fourni durant l'année écoulée.

Divers :

Le Conseil a reçu le rapport du groupe de concertation concernant la requalification de la RC 780.

Il a également été informé du changement d'adresse électronique de la Présidente ou du Président du Conseil communal. Dorénavant l'adresse est la suivante : presidence.conseil@lutry.ch.

La **Présidente** rappelle que, lors de la prochaine séance, le vote électronique sera utilisé pour la première fois. Pour ce faire, les membres du Conseil seront priés de se rendre à la séance avec 10 minutes d'avance afin récupérer les boîtiers.

4. Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements.

Aucun objet n'est déposé.

5. Préavis n°1326 / 2024 – Budget 2025

La **Présidente** remercie l'ensemble de la Commission des finances pour l'investissement de temps et pour la qualité du travail fourni dans l'étude de ce budget.

M. Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances présente son rapport :
[Rapport de la Commission des finances.](#)

Le Président rappelle également l'importance du rôle de la Commission des finances qui assure un contrôle et une surveillance essentiels dans la gestion financière de la commune. Ses principales missions incluent les points suivants : examen du budget communal : la commission analyse en détail le projet de budget proposé par la Municipalité, s'assurant que les prévisions de dépenses et de recettes sont réalistes et conformes aux objectifs de la commune. Contrôle des comptes annuels : après la clôture de chaque exercice financier, la commission vérifie l'exactitude des comptes présentés, confirmant que les fonds publics ont été utilisés conformément aux décisions prises et aux réglementations en vigueur. Évaluation des préavis financiers : lors de propositions de dépenses supplémentaires, d'emprunts ou de modifications fiscales, la commission étudie ces préavis et émet des recommandations au conseil communal. Surveillance générale de la gestion financière : la commission veille à la bonne gestion des finances communales, identifiant d'éventuelles insuffisances ou dysfonctionnements et proposant des améliorations.

En somme, la Commission des finances assure une utilisation rigoureuse et transparente des ressources financières de la commune, renforçant ainsi la confiance des citoyens envers leurs autorités locales.

Concernant les amendements qui seront discutés, il est important de préciser que les premières questions relatives aux financements d'une politique culturelle à Lutry ne datent pas d'hier. En 2017 déjà, ce sujet avait été abordé dans le cadre de la Commission des finances. Face à l'absence d'une politique publique structurée pour financer la culture et soutenir une partie de la cohésion sociale, il avait déposé un postulat intitulé « *Pour une politique culturelle affirmée et ambitieuse avec un financement équitable à Lutry* » le 9 septembre 2019. À cela s'est ajouté, le 14 septembre 2020, sur la même thématique, un postulat déposé par Mme Émilie Hassenstein, « *Relance économique, par une modernisation de la culture à Lutry* ». Ces deux postulats avaient alors été acceptés et adoptés par le Conseil. En termes de contrôle des finances, les années qui ont suivi ont clairement mis en lumière la nécessité pressante de doter ces politiques d'un cadre clair et structuré. Dès le début de la législature, la Municipalité, par le biais de la Commission des finances, avait pris des engagements pour remédier à ces lacunes. Malheureusement, ces engagements n'ont pas été respectés.

Lors du budget 2024, un nouvel engagement ferme avait été pris : établir une politique culturelle publique définie pour 2025 avec des critères précis pour l'attribution des subventions et l'organisation d'événements.

Lors de l'étude du budget 2025, la Commission des finances n'a pu que constater que cet engagement n'a pas été tenu. La commission le regrette d'autant plus que, durant douze mois, le Municipal en charge, et alors même que la Commission de gestion a rappelé et donné un message dans le même sens, n'a pas fait de proposition, n'a pas tenté de consulter les personnes concernées, ne s'est approché de personne, n'a pas tenté de faire avancer le dossier au moins en partie. Il est à préciser qu'il a fallu attendre les séances de la Commission des finances pour se rendre compte que la situation n'avait simplement pas avancé.

Aujourd'hui, la Commission des finances, à l'unanimité, refuse de continuer sans cadre clair pour guider les dépenses. Il n'est pas acceptable que des montants consacrés à la culture ou à la cohésion sociale soient parfois attribués sur de simples accords oraux. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la Municipalité prévoit une augmentation de ces budgets à l'avenir. Il rappelle que la majorité des citoyens de Lutry paient leurs impôts, parfois avec difficulté. Ils sont en droit d'attendre une gestion irréprochable des finances. C'est cette confiance qu'il appartient au Conseil de préserver. Il remercie le Conseil pour son attention et invite, au nom de la Commission des finances, à accepter l'ensemble des vœux et amendements

proposés dans le cadre du budget 2025.

La **Présidente** demande si un membre de la Commission souhaite s'exprimer à ce stade. Ce n'est pas le cas.

La **Présidente** demande si un membre de la Municipalité désire s'exprimer à ce stade.

M. Alain Amy précise que la Municipalité a remis un document de travail, à la demande de la Commission des finances, qui n'est certes pas encore abouti, mais qui met par écrit les critères d'attribution. Ces derniers sont basiques certes, mais laissent une marge d'appréciation que la Municipalité tient à conserver. Ce document ne convient de toute évidence pas à la Commission des finances, ce qui a été largement discuté lors de la séance de sous-commission. Il s'engage, ainsi que toute la Municipalité, à retravailler ce document et à mieux définir et encadrer les intentions de la Municipalité en termes de politique culturelle et d'attribution des subventions. Ce document pourra prendre la forme d'un préavis d'intention qui sera soumis au Conseil au plus tard lors de la séance de juin 2025. Si la politique culturelle de la Municipalité manque de vision, elle a toujours soutenu les associations et activités culturelles locales. La réduction de CHF 100'000.- du budget des subventions n'est pas indolore. En voulant toucher la Municipalité, ce sont en fait les associations locales et les événements locaux que le Conseil va impacter négativement. En renonçant à de nouveaux événements comme une fête de la danse que la Municipalité souhaitait mettre sur pied en 2025, en renonçant à des subventions accordées à des institutions hors de Lutry telles que le Théâtre du Jorat, le Théâtre Barnabé, le Cully Jazz et d'autres, il n'y aura pas d'autre choix que d'amputer certaines subventions à des associations de Lutry, telles que, par exemple, l'Esprit Frappeur, le chœur Si on chantait, la revue du FC Lutry, les concerts sur les quais etc. Alors certes, la politique culturelle actuelle est à améliorer, et il s'engage à le faire, mais estime que l'on ne va pas l'améliorer en l'amputant d'une part importante de ses ressources.

Concernant les amendements n°2 et n°3, il avoue sa totale incompréhension. La Commission des finances ne s'est jamais prononcée sur les coûts ou la pertinence de l'organisation d'événements pour la jeunesse et les familles, ni l'an dernier, ni même cette année. Il n'y a eu que quelques questions en séance de sous-commission qui ont reçu des réponses, puis des amendements qui tombent sans véritable justification dans le rapport de la commission. Les activités déployées par le Service jeunesse et cohésion sociale ont plutôt été saluées, autant par la population que par d'autres commissions du Conseil communal. Dans son rapport 2023, la Commission de gestion mentionne notamment en page 4 « *dans le domaine de l'accueil parascolaire et extrascolaire, la commission se réjouit de la multitude d'activités organisées par le département jeunesse et cohésion sociale en 2023* ». Pour les comptes 713, enfance et jeunesse, la Commission des finances oublie que le Conseil a voté en septembre un crédit supplémentaire de CHF 15'000.- consacré à la reprise des coûts d'exploitation du Petit Cabanon. Le budget total du compte 713.36.53 pour 2024, s'élève donc à CHF 63'000.- et non à CHF 48'000.-. La demande de réduction pour 2025 abaisse donc le budget jeunesse de 23% par rapport à l'exercice 2024. La Commission des finances demande des réductions sans prendre en considération les importantes recettes générées par le compte 713. Le festival Apéro Beach est en grande partie financé par les ventes de boissons et de nourriture et par une recherche de sponsors locaux qui jouent très bien le jeu. Il en va de même pour le Petit Cabanon. Ces deux projets cumulent des charges à hauteur de CHF 35'000.- mais génèrent des recettes pour CHF 29'000.-. Concernant la cohésion sociale, la Commission des finances demande une réduction de CHF 40'000.- pour revenir au budget 2024. Contrairement à la jeunesse et à son compte 713, les projets en cohésion sociale ne génèrent pas de recettes. La plupart des manifestations et prestations étant proposées à titre gracieux. Si le budget du poste 714 a doublé, c'est parce que

des événements comme Halloween et les toiles de Bochat ont été regroupés dans ce compte alors que les financements, pour des événements nouveaux, étaient jusqu'alors disséminés dans plusieurs comptes. Diminuer le budget de 50% entraînera la suppression de manifestations et d'événements. La Commission des finances ne dit pas lesquels elle souhaite voir disparaître. Pour la Municipalité, les choix seront cornéliens. Supprimer les trois semaines d'accueil parents-enfants à la Pinède autour du château gonflable en été ? Supprimer les toiles de Bochat ? Ou supprimer la fête d'halloween et ses ateliers créatifs participatifs pour lesquelles énormément de félicitations ont été reçues ? La Commission des finances demande aujourd'hui une réduction induisant la suppression des prestations à la population de Lutry et des familles pour la raison que, selon son appréciation, les projets proposés manquent de vision. Les retours positifs des habitants et le taux de fréquentation semblent montrer au contraire que la population adhère à ces propositions et les apprécie. Il ajoute que, si le Conseil décide de suivre la Commission des finances, il lui demande d'être clair dans ses choix, afin que la population comprenne pourquoi on la prive d'événements qu'elle apprécie. La Municipalité travaille jour après jour pour le bien de ses concitoyens. La relation sociale, les éléments sociaux participent au bien-être de la population. Ainsi, il demande au moins de modérer ces coupes ou, au mieux, de refuser ces trois amendements.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** entame la lecture du budget chapitre par chapitre.

M. Kilian Duggan, page 19, concernant l'indexation prévue du personnel communal qui a été fixée à 1,3% par la Municipalité, souhaite savoir quel indice a été utilisé, sachant que la variation de l'IPC par rapport à l'année précédente se situe à 0,6%.

M. Charles Monod répond que l'indexation s'élève à 0,9% pour la Commune de Lutry. La référence inscrite dans le budget ayant été prise en septembre au moment où celui-ci a été initié.

La **Présidente** poursuit la lecture. Le chapitre suivant contient le premier amendement proposé par la Commission des finances.

La **Présidente** demande si un membre de la Commission souhaite s'exprimer à ce stade.

M. Alain Plattet, membre de la Commission des finances, en tant que représentant du parti socialiste dans cette commission, souhaite exprimer quelques éléments essentiels à son adhésion aux différentes décisions prises, notamment les amendements proposés. Tout d'abord, il souligne que tous les membres de cette commission partagent un point de vue commun. Les activités proposées par le dicastère des affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses sont unanimement reconnues pour leur très bonne qualité. Ces initiatives, telles que la fête d'Halloween, la Fête des Vendanges, les concerts sur les quais, les Toiles de Bochat, le Petit Cabanon et beaucoup d'autres, favorisent largement le vivre ensemble et le rayonnement de Lutry. Ces événements ne seraient pas possibles sans l'engagement de nombreux bénévoles, associations et groupes actifs locaux, mais également sans le soutien des professionnels impliqués et compétents. A ce niveau, la Commission des finances félicite toutes les parties prenantes pour leur remarquable contribution. Cependant, sa réflexion ne porte pas seulement sur les activités elles-mêmes, mais également sur leurs conditions-cadres et leur développement à long terme. La Commission des finances a identifié plusieurs points d'attention. Depuis plusieurs années, elle demande à la Municipalité d'établir des indicateurs clairs pour l'attribution des fonds publics. L'objectif n'étant pas de contrôler ces types d'indicateurs, mais de s'assurer de leur existence, afin de garantir un cadre clair pour tous les acteurs impliqués. La

commission s'est également interrogée sur les moyens financiers et humains alloués au dicastère. Elle constate que ses ressources sont limitées par rapport à d'autres secteurs, ce qui pourrait nuire à la qualité des activités et à la coopération entre les partenaires locaux. La mise en place des conditions-cadres ne relève pas uniquement du dicastère concerné. La commission estime que la Municipalité, dans son ensemble, doit assumer cette responsabilité. Tout en notant que dans le passé cette dernière a refusé à plusieurs reprises de donner des moyens à l'élaboration de cette politique. C'est dans cet esprit que la commission a formulé les amendements financiers proposés aujourd'hui. La commission reconnaît la grande qualité des activités menées et souhaite les préserver tout en s'assurant de leur continuité. Dès réception d'un document sur cette politique publique, la commission se réjouit de pouvoir débloquent les fonds retenus. L'objectif des amendements est de permettre une amélioration des conditions dans lesquelles ces activités sont organisées. La commission souligne que la responsabilité de la mise en place des politiques publiques, culturelles et sociales incombe à la Municipalité et non à une seule personne ou un seul dicastère. Il tient également à exprimer son respect pour le travail remarquable de M. Alain Amy et son équipe, qui malgré des conditions difficiles, ont su accomplir des choses extraordinaires. Il est essentiel de ne pas confondre la nécessité d'améliorer les cadres existants avec une critique injuste de leur engagement et de leur efficacité. Par ces mots, il souhaite éviter toute mauvaise interprétation de son vote. Il insiste sur le fait que le soutien aux activités culturelles est total, et que les amendements proposés ne visent pas à mettre en péril ces initiatives, mais à leur permettre de se développer dans de meilleures conditions. Ces décisions ouvrent la voie à une politique ambitieuse, capable de répondre aux besoins culturels et sociaux de demain.

En conclusion, bien que certains amendements pourraient encore être affinés, il soutient leur adoption. Ils traduisent une volonté claire de renforcer et dynamiser les activités culturelles et sociales de Lutry, dans une vision résolument positive et tournée vers l'avenir.

La **Présidente** demande si un membre de la Municipalité désire s'exprimer à ce stade. Ce n'est pas le cas.

La **Présidente** ouvre la discussion générale sur cet amendement.

M. Baptiste Savoy soumet un sous-amendement, au nom du groupe PLR, dont la teneur est la suivante : *« Pour l'ensemble des comptes 151.3653.xxx, dont le total des montants demandés est de CHF 423'000.-, accorder le montant total de CHF 397'000.- à répartir pour l'ensemble des usages prévus »*. Il s'agit d'une reprise du budget 2024. Il ne reviendra pas sur les nombreuses demandes formulées quant à une politique lisible et claire en matière d'octroi des subventions culturelles, toutefois, la coupe demandée de CHF 100'000.- est, au sens de son groupe, une coupe substantielle qui aura un impact concret sur les activités qui seront proposées dans notre commune. La question qui se pose au Conseil aujourd'hui, conscient des enjeux qui existent à ce sujet et qui ont déjà été débattus en commission et en plénum, est de savoir si le Conseil souhaite couper ce budget et prendre la responsabilité de diminuer l'offre en activités, en événement et en services qui sont contenus dans ce compte de budget ou s'il souhaite mettre un frein à la Municipalité qui ne répond pas aux demandes qui ont été formulées au cours de ces dernières années. C'est pourquoi la proposition faite est, à son sens, pragmatique et permet de rester sur des montants qui ont déjà été accordés dans le passé et qui permettraient de maintenir l'offre actuelle ainsi que d'envoyer un signal à la Municipalité pour lui dire que le développement dans ces conditions n'est plus possible aujourd'hui. Il encourage les membres du Conseil à soutenir ce sous-amendement.

M. Ludovic Paschoud, Président de la Commission des finances, remercie son préopinant pour sa proposition. Il rappelle que la Municipalité, par le biais de M. le Municipal Alain Amy, s'est fermement engagée à produire ce qu'elle devait produire depuis des années, à revenir devant ce Conseil et à demander des crédits supplémentaires si nécessaires. Il ajoute qu'il serait parfaitement envisageable que le Municipal en charge, fort de sa politique publique culturelle, revienne avec un document et fasse une demande plus élevée que celle d'aujourd'hui. Il est écrit noir sur blanc que l'ensemble de la commission défendra cette position. Dire que l'on supprime et que les « *pauvres associations* » ne vont pas pouvoir vivre avec CHF 100'000.- de moins (l'amendement proposé est de l'ordre de CHF 24'000 de moins) ne lui semble pas correct. Il rappelle que l'argent est à disposition dès le 1^{er} janvier. C'est un complément qui serait disponible au mois de mai ou de juin par exemple.

M. Jean-François Chapisat comprend la Commission des finances. Il a lui-même voté les conclusions du précédent rapport disant que « *malgré les nombreuses demandes en ce sens, les critères relatifs à l'attribution des subventions ne sont toujours pas définis* ». Des menaces ont été promulguées l'année dernière, il s'agit là, selon toute vraisemblance, de les mettre à exécution. Il y a un certain nombre de demandes que ce Conseil adresse à la Municipalité depuis un certain nombre d'années, ne serait-ce qu'en terme de mobilité, mais il ne pense pas qu'il y ait lieu d'aller couper dans son budget sous prétexte que l'on ne présente pas un plan des mobilités au Conseil. Bien qu'il ne veuille pas s'ériger en défenseur de la Municipalité, il souhaite tout de même souligner que, durant l'année 2024, deux gros chantiers ont eu lieu, la création de deux UAPE. En ce qui concerne la culture, il rappelle que, pour le moment, une seule personne en a la charge et que, si ce budget est accepté, cela sera corrigé puisqu'un poste de délégué sera créé, ce qui ajoutera des forces de travail. Il pense que l'engagement pris sera tenu d'ici au mois de juin. Il rappelle que ce que propose la Commission des finances est une baisse de CHF 100'000.-. En comparaison du budget de l'année dernière, il s'agit de CHF 75'000.- de moins. Ce sont nos sociétés locales et les sociétés voisines qui en seront impactées, ce qui n'est pas négligeable. Il ajoute que, si l'on regarde dans ces comptes, il y a des montants que l'on ne pourra pas couper, car la commune a des contrats par lesquels elle est tenue. On ne pourra donc couper que dans ce que l'on donne aux sociétés locales et avoisinantes. Il faudra écrire à toutes les associations pour les informer qu'elles n'auront pas la subvention demandée, mais une autre. Il ajoute que les subventions demandées par les associations et sociétés doivent être accordées en début d'année, sans cela, les événements et manifestations ne peuvent être mis sur pied. Cela ne peut attendre l'été. Finalement, il constate que l'on souhaite donner une leçon à la Municipalité mais que, finalement, l'on tape sur nos sociétés, nos associations culturelles. Pour terminer il souhaite citer le rapport de gestion 2024 « *Considérant que ceci pénaliserait in fine les associations culturelles actives à et autour de Lutry, nous renonçons* ». Il constate que cette année l'on n'y renonce pas. Il annonce se désolidariser totalement de cela et encourage vivement les membres du Conseil à refuser cet amendement.

M. Ludovic Paschoud, Président de la Commission des finances, rappelle être un bénévole bien connu de la commune et avoir participé à des manifestations culturelles, en avoir même présidées, mais également constater une augmentation de 70% des dépenses des comptes concernés entre 2019 et 2025. Cela sans critère, sans fil rouge et pour des montants qui, pour certains, comme il l'a été rapporté à la commission, sont basés sur des accords quelquefois faits par oral, mais en tout cas sans critères établis.

Mme Émilie Hassenstein a l'impression que tout le monde ne parle pas de la même chose. Il lui semble que le Président de la commission parle d'une retenue en attendant un document.

Il ne s'agirait donc pas d'une coupe dans le budget, mais uniquement d'une retenue, comme certains le laissent entendre. Elle ne comprend donc pas les discussions, car si l'on a confiance en nos Municipaux, l'on sait que les documents demandés seront fournis et donc que les fonds seront débloqués.

Elle souhaite poser plusieurs questions : Page 39, compte 151.3653.010, soutien culturel divers pour un montant de CHF 51'000.-, il lui semble que l'année dernière ce poste était détaillé, ce qui n'est pas le cas cette année. L'on peut supposer qu'il s'agit de la même chose que l'an dernier, mais il y a une différence de montant et l'on ne sait pas à quoi cela correspond, ce qui illustre la difficulté à comprendre ces comptes. Concernant le poste 151.3653.11, achats et restauration d'œuvres d'art, CHF 8'000.-, l'on constate que ce poste a relativement bien augmenté ce qui montre une volonté de soutenir les artistes. Elle se demande néanmoins quels sont les critères d'attribution et comment sont choisies les œuvres. Pour terminer, en page 42, compte 151.4359, il est indiqué une fête de la danse et elle se demande de quoi il s'agit.

M. Alain Amy souhaite tout d'abord faire son mea culpa, car il est vrai que ce document, qui avait été demandé, n'a été que très partiellement fourni. Comme cela a été souligné, il est seul dans son dicastère pour s'occuper de la partie culture. Il rappelle que, pour son dicastère, l'année 2024 a été très chargée avec notamment l'appel d'offre public pour les cantines scolaires et l'ouverture de deux nouvelles UAPE. Il est également président de la FSEJ et gère d'autres éléments encore qui ne lui ont pas laissé le temps nécessaire pour vraiment travailler sur cet aspect culturel. Il fait donc son mea culpa devant le Conseil ce soir. Il souhaite répondre aux propos tenus par le Président de la Commission des finances qui évoque des accords oraux. Ce n'est pas du tout le cas et tient à le clarifier. En effet, chaque subvention que la Municipalité accorde est officiellement signifiée par un courrier municipal signé par le Syndic et le Secrétaire municipal, tout est donc parfaitement fait dans les règles. Pour répondre à Mme Émilie Hassenstein, il explique que le détail n'apparaît pas cette année sur les postes 010 et 011 car il y avait justement une volonté, en réunissant des critères plus précis, de revoir la liste des bénéficiaires et des montants accordés, mais il s'agit des mêmes bases. Il ajoute qu'il y a une petite augmentation car l'Esprit Frappeur fête ses 25 ans et a demandé une subvention exceptionnelle. Concernant l'achat d'œuvres d'art, cela est dépendant des demandes ou d'œuvres découvertes lors d'expositions à la Villa Mégroz ou ailleurs. Il s'agit d'une décision qu'il soumet à ses collègues ou qu'il prend seul selon les montants. Pour ce qui est de la fête de la danse, il s'agit d'un nouvel événement que le service jeunesse et cohésion sociale souhaiterait organiser au mois de mai dans le cadre des 20 ans de la fête de la danse au niveau suisse.

M. Ludovic Paschoud remercie Mme Émilie Hassenstein pour ses propos qu'il confirme. La véritable intention de la Commission des finances est en effet de suspendre momentanément et non de couper le budget en question. Il répète que, si la Municipalité met en place une politique culturelle claire d'ici quelques semaines ou quelques mois, la commission se fera un plaisir de soutenir cela. Il ajoute qu'il ne faut pas prendre les personnes qui soutiennent cet amendement pour des personnes qui ne soutiennent ou n'apprécient pas la culture, car il s'agit du contraire. Il entend que la culture n'était pas une priorité pour la Municipalité comme cela vient d'être dit, car il y avait d'autres choses à régler au sein de ce dicastère, mais ajoute que, pour lui, ainsi que pour les membres de la Commission des finances, la culture est prioritaire. Concernant les contrats oraux, il précise que ce sont des propos qui ont été tenus en séance, mais que, si ce n'est plus le cas, c'est une bonne chose.

Mme Monique Weber demande au Conseil, au nom du PSIG, de s'opposer aux trois amendements. Elle précise qu'il y a une position différenciée entre le premier amendement et

les deux suivants. Concernant le premier amendement, elle annonce que son groupe comprend la demande de la Commission des finances de trouver une issue rapide à ce problème de définition des critères relatifs aux subventions culturelles. Il comprend également que cette situation a duré un certain temps et a créé une rancœur et un énervement que l'on peut constater. Si l'on peut être d'accord sur le constat, les divergences de son groupe portent sur les suites données à ce constat et la position de la Commission des finances. En effet, la position de la Commission des finances fonctionne comme un avertissement, comme un électrochoc ou un ultimatum. Pour le PSIG, il s'agirait plutôt de trouver une position qui irait vers une solution et non pas uniquement une sanction. Elle remarque cependant que, dans le budget 2025, la Municipalité n'est pas venue les mains vides puisqu'elle propose un poste dévolu à la culture alors que celui-ci n'existait pas avant. En proposant ce poste, qui n'a d'ailleurs pas été contesté par la Commission des finances, l'on aura du temps, de l'énergie et des compétences pour mettre en place ces critères. En effet, il est facilement imaginable que la personne en charge définisse en premier lieu un cadre de travail et des critères. Elle pense que ce qui arriverait, si cet amendement est accepté, est que la personne en charge de cela passera alors son temps à gérer les répercussions de cet ultimatum auprès des différentes associations au lieu d'élaborer ces critères. Cela retarderait donc encore la résolution de cette situation plutôt que de s'orienter vers un démarrage rapide de l'établissement de ces critères alors que la Municipalité s'est engagée ce soir à les fournir. Elle encourage donc le Conseil à refuser cet amendement et à voter le budget de la Municipalité concernant la culture pour l'année 2025.

M. Kilian Duggan annonce, au nom de son groupe, qu'il ne s'agit aucunement de rancœur, mais d'avoir évalué le travail effectué par la Commission des finances, les différents avertissements qui ont pu être donnés par ce Conseil à travers ses commissions l'année dernière, à travers les différents objets qui avaient été déposés ainsi qu'un vœu émis par la Commission de gestion 2023. Cette dernière demandait à la Municipalité de définir une politique culturelle et ce vœu avait été admis. La Municipalité avait répondu qu'elle ferait le nécessaire d'ici à la fin 2024. Il ajoute que son groupe est partagé par rapport à ces amendements, mais une bonne partie les soutiendra. De manière générale, son groupe comprend la démarche qui a été décidée par la commission et se rallie à ses demandes d'avoir une optique qui soit basée sur des critères. Il ajoute qu'il paraît évident que, dans le domaine de la culture, comme dans les autres domaines, la Municipalité se dote de critères univoques, de critères garantissant une utilisation raisonnable, équitable et transparente de l'argent public. Une partie de son groupe va donc soutenir cet amendement. Concernant le sous-amendement, la possibilité d'en débattre ne s'est pas présentée. Le plus important étant néanmoins que le message passe et que la Municipalité fasse le nécessaire le plus rapidement possible. Il sera peut-être même possible de voter ce préavis d'intention à la séance de mars. Il ajoute que, à titre personnel, il a bien lu le rapport de la Commission des finances, il a écouté les commissaires et il ne cédera pas au chantage disant que l'on va couper dans les subventions données. Il n'y croit pas. Il est un fervent défenseur des subventions que l'on peut donner aux différents événements culturels qui font vivre notre commune. Dès que la Municipalité aura défini ces critères, le Conseil aura l'occasion d'en discuter, et, comme la Commission des finances, il accordera volontiers des crédits supplémentaires.

Mme Claudie Leconte constate que l'heure tourne et que la discussion tourne en rond. Elle s'adresse à Mme Monique Weber sur les propos de Mme Émilie Hassenstein qui disait qu'il s'agissait uniquement d'une suspension et qu'il n'y allait effectivement pas y avoir de coupures, ce qui lui semble être quelque chose de très important. Elle souhaite également revenir sur l'une des positions de son collègue M. Jean-François Chapuisat. Lorsqu'il dit que l'on devra annoncer

à toutes les sociétés locales que les subsides vont être coupés, il ne s'agira pas de « on » mais de la Municipalité, car c'est elle qui n'a pas répondu aux besoins de ce Conseil depuis plusieurs années.

M. Nicolas Bircher s'interroge sur la procédure au vu du sous-amendement déposé.

La **Présidente** répond que celle-ci va être expliquée.

Mme Camille Moser remercie ses collègues de la Commission des finances, car ils ont travaillé ensemble en bonne intelligence et sont tous extrêmement investis ou bénéficiaires de ces sujets de culture, jeunesse et social. Ils sont convaincus que ce sont des choses très importantes pour la commune. C'est justement parce que les membres de cette commission y attachent beaucoup d'importance qu'ils aimeraient que tout le soin soit donné à ce dicastère et il est normal, au bout d'un certain temps, que les menaces passent à exécution. La Commission des finances n'avait pas vraiment le choix, il s'agissait d'un amendement ou rien. Elle souhaite revenir sur deux commentaires de M. Alain Amy, Municipal. En effet, la Commission des finances ne dicte pas ce qui doit être supprimé, car ce serait de la cogestion. La population est satisfaite et c'est tant mieux, car les choses réalisées sont géniales, mais la population a-t-elle connaissance des coûts et des critères d'octroi ? Sans doute pas. Ce qui est demandé n'est pas de tailler dans le budget, mais de revenir avec un projet clair, afin de pouvoir rallonger le budget comme il se doit pour tous les bénéficiaires.

Elle souhaite citer l'exemple du vote de l'amendement de l'année dernière concernant le parc Bochat. Il s'agissait d'une somme de CHF 150'000.- relative à ce projet qui aurait dû être présenté au Conseil communal. L'on peut faire des amendements non-significatifs ou symbolique, mais lorsque, pour un montant de CHF 150'000.-, l'on ne revient pas devant le Conseil, elle ne croit pas que pour quelques dizaines de milliers de francs, l'on revienne avec une politique culturelle qui est attendue depuis des années.

M. Guy Minder annonce être séduit par la proposition de sous-amendement de M. Baptiste Savoy. Il pense que la Commission des finances a effectué son travail et qu'elle n'a pas un rôle facile. Il pense également que la Municipalité a compris le message et qu'il y a une réelle bonne volonté. Il ajoute que, lorsqu'il voit les sommes qui sont en jeu et qu'il les compare aux intérêts de la dette potentielle, le débat tourne autour de peu de chose. Il est donc favorable à voter le sous-amendement car, dans les faits, tout ira très bien.

M. Loris Buret souhaite exprimer sa position personnelle. Il est contre cet amendement et ce sous-amendement. Il entend le manque de vision de la Municipalité, mais ne pense pas que l'on puisse lui reprocher son manque de transparence, car chaque année les comptes explicitent clairement à qui est donné cet argent. Il entend également la Commission des finances et abonde dans son sens. Il pense qu'il faut des critères, mais ce qui le dérange est que, bien qu'il soit dit que le reste du budget sera débloqué par la suite, l'amendement ne le propose pas. Mme Camille Moser a rappelé un amendement pour lequel la Municipalité n'est pas revenue devant le Conseil. Si la Municipalité ne revient pas devant le Conseil, l'argent ne sera plus là et ce sont les associations qui en paieront le prix, associations, qui, il le rappelle, font également vivre notre économie. Il propose donc de refuser ces amendements.

M. Ludovic Paschoud précise que la Commission des finances n'a pas le pouvoir de suspendre et de débloquer des budgets, mais que si tel était le cas, le Conseil ne serait pas en train de débattre de ces amendements.

M. Alain Amy souhaite revenir sur le fait qu'une part du budget serait suspendue et peut-être allouée au mois de juin. Il tient à préciser, comme l'avait dit M. Jean-François Chapuisat, que les associations et institutions qui travaillent sur les événements, sur les saisons culturelles, ne peuvent de loin pas toutes attendre une décision au mois de juin pour savoir si elles peuvent organiser leurs événements et sur quels budgets elles peuvent se baser. L'argent qui ne sera pas disponible au mois de janvier risque donc d'arriver trop tard au mois de juin. Il invite à nouveau le Conseil à refuser cet amendement et ajoute qu'il pourrait, pour sa part, très bien vivre avec le sous-amendement proposé.

M. Vincent Von Siebenthal annonce qu'il votera contre les trois amendements et le sous-amendement, car il apparente cela à une punition collective et il n'apprécie pas que l'on punisse tout le monde pour les maladroites d'un petit groupe de personnes. Il entend la volonté de la Commission des finances d'avoir une politique culturelle ainsi que des critères d'attribution clairs et il la soutient dans cette démarche. Il pense également que nos Municipaux sont des personnes intelligentes, qu'ils ont compris l'avertissement et qu'il n'est pas nécessaire de les menacer. Il ajoute qu'ils font leur travail et qu'il n'est pas non plus nécessaire de couper dans les budgets pour les y forcer. Il se méfie de la belle promesse de débloquer des fonds par la suite et rappelle que le Conseil vote sur le texte de l'amendement qui prévoit une baisse de CHF 100'000.-. Il n'y a rien d'autre à dire. Le Conseil ne vote pas sur les explications du rapport, ni sur des accords oraux, qui sont d'ailleurs critiqués par la Commission des finances, mais uniquement sur le texte de l'amendement auquel il s'opposera. Il invite les membres du Conseil à faire de même, car il trouve la mesure disproportionnée.

Mme Alessandra Silauri, membre de la Commission des finances, soutient les propos tenus par sa collègue, Mme Camille Moser. Elle rappelle que la commission est composée de membres issus de tous les partis et que si elle est arrivée à cette finalité c'est que toutes les alternatives ont été envisagées pour faire réagir la Municipalité. Elle précise qu'il ne s'agit pas de la responsabilité de la Commission des finances, mais bien de celle de la Municipalité et de la Municipalité à part entière, pas seulement du représentant du département des affaires culturelles. Celle-ci a une responsabilité pour ce qui est de l'utilisation de ces fonds et de la définition d'une politique culturelle, afin qu'il soit possible de relier une décision à une volonté stratégique. Il s'agit tout de même d'un minimum concernant l'utilisation de l'argent public. Elle ajoute qu'elle ne verrait pas d'inconvénients à ce que cette politique culturelle soit définie et que l'on se donne par exemple deux ans pour la mettre en œuvre, afin que cela soit supportable pour les associations. Tout cela ne va donc pas à l'encontre des associations bien que cela soit ce que l'on veut faire porter à la Commission des finances. Elle ajoute également qu'il serait parfois judicieux de déclarer ses intérêts au sein du Conseil, car certains élus prennent la parole et sont présidents d'associations. Non seulement cela clarifierait le débat, mais cela figure au règlement.

M. Raymond Sudan pense que si l'on veut sauver les associations lutriennes il faut commencer par couper dans les subventions accordées aux associations non-lutriennes. Il ajoute que la Municipalité a le temps d'élaborer ce qui lui est demandé d'ici au mois de mars. Il se souvient que c'est une demande qui date d'il y a 20 ans. Il ajoute que, lors de cette séance, un montant de CHF 10 millions sera demandé au Conseil, ce dernier ne devrait donc pas s'offusquer pour un montant de CHF 100'000.- au mois de mars.

M. Xavier Tarin rappelle que, sur le fond, si ce débat a lieu, c'est parce qu'il manque une politique culturelle. En l'occurrence, le Président de la Commission des finances, et cela est rappelé dans le rapport, n'a pas à juger si donner de l'argent à telle ou telle associations est

pertinent ou non. Il se demande si la commune a vocation à créer des événements culturels ce dont il n'est pas certain, mais c'est précisément ce que le Conseil attend comme réponse. En outre, la question posée aujourd'hui est de savoir si l'on souhaite torpiller quelque chose ou envoyer un énième coup de semonce. Il propose de soutenir le sous-amendement proposé par M. Baptiste Savoy et qui semble convenir à M. Alain Amy.

Mme Émilie Hassenstein tient à souligner que ce budget augmente et que l'on peut constater que tous les partis veulent de la culture, ce qui est une excellente nouvelle. Elle remercie la Municipalité d'augmenter le budget et demande si une réponse serait possible plus rapidement qu'au mois de juin, puisque les associations en ont besoin avant et si le fait que le Conseil le souhaite ne rend pas cette question prioritaire.

M. Alain Amy répond que tout sera fait pour aller le plus vite possible mais que, comme il y a beaucoup d'attentes sur cette politique culturelle, il n'est pas question de la bâcler. Il s'agit de faire quelque chose de bien, ce qui implique aussi des consultations et qui peut prendre du temps. Pour soumettre un préavis, il doit être prêt un mois avant, adopté par la Municipalité, soumis à une commission. Cela lui semble donc difficile pour la séance de mars, mais il fera le maximum pour la séance du mois de mai.

M. Grégory Coderey, membre de la Commission des finances, a entendu des propos accusant cette dernière d'une volonté de punition. Il ne croit pas qu'il s'agisse de punir mais simplement du fait que le travail de la Commission des finances est de vérifier ces budgets. Cette dernière a constaté que quelque chose n'avait pas été fait et comme le dit l'adage « *les promesses rendent les fous joyeux ou n'engagent que ceux qui y croient* ». Cette fois, les membres de la commission n'y croient pas. Il ajoute être convaincu que si ce budget n'avait pas été amendé, il n'y aurait pas de politique culturelle à la fin de l'année prochaine.

M. Vincent Arlettaz rappelle qu'une nouvelle Conseillère a prêté le serment qui tient à cœur de tous les membres du Conseil de, notamment, « *veiller à la préservation des biens communaux* ». Cela implique de garantir aux concitoyens, particulièrement lorsque le pouvoir d'achat est en danger et le budget communal sous pression, que les deniers publics, c'est-à-dire leur argent, soient bien dépensés. Sans un cadre clair, sans critères définis sur l'octroi de subventions, le Conseil ne le peut pas. Il entend parfaitement que certains ont peur des réactions possibles de certaines associations culturelles selon les décisions du Conseil. Le devoir de cette assemblée, en tant qu'autorité, est aussi de pouvoir dire à ces associations que les montants qui leur sont octroyés, le sont sur des règles claires et qu'elles sont au bénéfice d'une égalité de traitement qu'une autorité publique doit garantir à chacune et à chacun. Aujourd'hui, sans critère, le Conseil ne le peut pas. Il a entendu tous ses préopinants et se réjouit que tous partagent ce besoin d'une définition de la politique culturelle et de la définition de ses critères d'octroi. Il constate que, depuis que la Commission des finances a envisagé réellement un tel amendement, l'avancée dans les promesses et dans ce qui a été entrepris pour y répondre est singulièrement plus rapide que durant ces nombreuses années précédentes et il s'en réjouit. Il annonce parler, pour une fois avec émotion, ce qui fera plaisir au Président de la commission, en expliquant que ce n'est un plaisir pour personne que de soutenir de tels amendements, cela fait mal. Pour déclarer ses intérêts, il précise jouer comme acteur dans la Revue du FC Lutry qui touche aussi quelques subventions. Envisager de couper de l'argent dans la culture lui fait mal au cœur. Et s'il a fallu huit séances de commission, s'il a fallu plus d'une dizaine d'heures de travail à la commission sur cet objet en particulier, pour se rendre compte que, malheureusement, il était nécessaire de proposer une telle mesure parce que toutes celles entreprises jusqu'à présent ne suffisaient pas, il prie le Conseil de croire que cela n'a

pas été fait d'un coup de tête, ni de gaité de cœur. Il entend les propos exprimés, il entend également les promesses faites, il s'en remet à la sagesse du Conseil pour savoir quelle est l'ampleur des amendements qu'il souhaite soutenir, mais il l'invite à prendre ses responsabilités pour donner un signal clair et que l'on ait enfin la possibilité de garantir aux concitoyens que les deniers publics sont bien dépensés et que l'ensemble de nos associations sont traitées de manière juste et équitable. Il remercie l'ensemble des membres de la Commission des finances pour l'excellence du travail et les conditions qui ont permis d'arriver à une position unanime, indépendamment des partis, des âges, des expériences ou des visions de la culture. Il pense que c'est également un signe clair adressé à ce Conseil.

M. Ludovic Paschoud remercie tous les intervenants pour la richesse du débat et plus encore les membres de la Commission des finances pour leur efficacité et leur disponibilité. Il souhaite ajouter un dernier élément. Si l'on prend les comptes concernant le premier amendement, CHF 18'000.- concernent les loyers de mise à disposition pour les cours du CLEM, il s'agit d'une écriture interne. Le montant de CHF 16'000.- concerne la rétrocession de la taxe des forains de la Fête des Vendanges, dont il souligne qu'elle a lieu à la fin du mois de septembre. La somme de CHF 133'000.- concerne l'encouragement à l'étude de la musique et cette subvention n'est pas versée en début d'année, donc du seul point de vue comptable, l'on constate que l'on peut facilement se passer de cette somme de CHF 100'000.- jusqu'au mois de septembre au moins.

La parole n'est plus demandée.

La **Présidente** rappelle que, selon l'article 112 du règlement du Conseil, le sous-amendement est mis au vote avant l'amendement et ce dernier avant la proposition principale. En principe, les sous-amendements et les amendements sont votés dans l'ordre chronologique où ils sont déposés. Les votes sur les amendements laissent toujours entière liberté de voter sur le fond.

La **Présidente** précise que celles et ceux qui voteront pour le sous-amendement soutiendront le sous-amendement alors que celles et ceux qui voteront contre soutiendront l'amendement initial de la Commission des finances. L'acceptation de l'amendement initial ou modifié se fera dans une deuxième étape.

Elle procède au vote sur le sous-amendement Savoy dont elle refait lecture :

« Pour l'ensemble des comptes 151.3653.xxx, dont le total des montants demandés est de 423'000.-, accorder le montant total de 397'000.- à répartir pour l'ensemble des usages prévus par ces différents comptes. »

Le sous-amendement est accepté par 54 oui, 15 non et 4 abstentions.

La **Présidente** procède au vote sur l'amendement modifié :

« Pour l'ensemble des comptes 151.3653.xxx, dont le total des montants demandés est de 423'000.-, accorder le montant total de 397'000.- à répartir pour l'ensemble des usages prévus par ces différents comptes ».

L'amendement modifié est accepté par 51 oui, 13 non et 4 abstentions.

La **Présidente** poursuit la lecture du budget chapitre par chapitre.

M. Guy Minder, page 52, explique qu'au budget de l'année dernière figuraient respectivement deux montants de CHF 30'000.- et CHF 25'000.- relatifs à la requalification du centre de Savuit, montants reportés de budgets en budgets depuis 2021. Le montant est aujourd'hui de CHF 15'000.-, il souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Patrick Sutter répond qu'il s'agit du budget 2024 et que cette année-là n'est pas encore terminée. Il ajoute que le mandat est en cours d'attribution concernant la requalification de la traversée de Savuit et la démarche participative en cours d'élaboration.

M. Eugène Chollet, page 52, rappelle que l'année dernière un vote avait eu lieu concernant la réfection des carrefours de Corsy et du Voisinand, ce qui devait faire l'objet d'un futur préavis. Il souhaite savoir si c'est toujours le cas.

M. Patrick Sutter confirme qu'un préavis sera présenté au Conseil.

M. Kilian Duggan, page 53, concernant les comptes 190 liés à l'administration du service informatique, constate une augmentation importante des charges de fonctionnement liées aux programmes. L'on sait que cela provient principalement d'une modification du modèle d'affaire par les grands fournisseurs, qui auparavant vendaient une licence puis de l'entretien, et qui, maintenant, vendent des abonnements ce qui entraîne des hausses importantes sur les budgets de fonctionnement. La Municipalité avait déjà sensibilisé au fait que les prochaines années seraient difficiles du point de vue des dépenses, il se demande donc si cette dernière travaille sur une stratégie pour évaluer l'effet de ce changement à travers le temps.

M. Charles Monod, confirme que le modèle d'affaire concernant les logiciels est en effet en train de changer. Le logiciel actuellement utilisé par l'administration n'étant plus développé, la Municipalité doit en effet étudier l'opportunité de migrer. Elle est très attentive à cette problématique notamment quant à l'aspect sécuritaire.

Mme Émilie Hassenstein, page 40, compte 150.3011, concernant le transfert d'une partie du taux d'activité du délégué à la Jeunesse et à la Cohésion sociale en faveur de la Culture dès 2025, souhaite savoir quel est ce taux. A la page 49, compte 171.45.13, subside canton "Open Sunday", elle souhaite savoir pourquoi il n'y a plus de montant attribué.

M. Alain Amy répond qu'un taux de 20% est prévu concernant le transfert de taux d'activité à la culture car un taux de 50% est prévu pour un adjoint au parascolaire, ce qui libèrera une partie du temps du Délégué à la jeunesse et à la cohésion sociale.

S'agissant de l'Open Sunday, la commune va arrêter de le proposer pour deux raisons. La fréquentation est en baisse et la fondation qui fournissait les moniteurs a encore augmenté ses tarifs. L'Open Sunday s'arrête donc mais les moniteurs du service travaillent à organiser d'autres événements. Ce dernier a notamment repris l'organisation des mercredis ski qui étaient auparavant organisés par le ski-club.

La **Présidente** poursuit la revue du budget chapitre par chapitre.

Mme Valérie Dormenval, page 63, compte 310.3303.01, amortiss. compl- mise en conf. racc. ec/eu parcelles commun, souhaite savoir ce que cela concerne.

La Municipalité y répondra ultérieurement durant la séance.

La **Présidente** poursuit la lecture du budget.

M. Denis Richter, page 75, compte 402.3185.08, études diverses de projets, d'un montant de CHF 342'000.-, souhaite savoir de quels projets il s'agit ainsi que leurs montant respectifs.

La Municipalité y répondra ultérieurement durant la séance.

M. Jérémie La Scala, page 90, poste 451.4812, prélèvement fonds de réserve incinération et élimination des ordures, souhaite savoir s'il s'agit bien de compenser la baisse de cette taxe dès le 1^{er} janvier 2024 en puisant dans ce fonds de réserve et, si tel est le cas, si l'on ne ferait pas fausse route en baissant cette taxe et qu'il ne serait pas plus judicieux de trouver un autre instrument.

M. Etienne Blanc explique que ce n'est pas lié au pourcentage, qui était de 40% pour toutes les communes. Ce montant a en effet été diminué car l'on a un fonds suffisamment fourni pour le faire.

M. Kilian Duggan, page 86, compte 441.3145 01, réaménagement de la Place du Daley pour un montant de CHF 68'000.-, souhaite savoir ce que concerne ce réaménagement.

La Municipalité y répondra ultérieurement durant la séance.

M. Denis Richter souhaite savoir quand est-ce qu'il sera procédé au vote, car il n'a pas eu de réponse concernant sa question relative à la page 75 et qu'il a un amendement à proposer le cas échéant.

La **Présidente** répond qu'une réponse va être apportée durant la séance.

Elle poursuit la lecture du budget.

Mme Émilie Hassenstein, page 99, compte 506.3011, traitements personnel parascolaire - moniteurs animation goûter (nouveau dès 2025) pour un montant de CHF 32'550.-, elle souhaite en savoir davantage.

M. Alain Amy répond qu'il s'agit d'une nouvelle offre au collège des Pâles, concernant le goûter après l'école et qui permet de décharger un peu les UAPE.

M. Kilian Duggan souhaite poser une question concernant la plateforme *MonPortail* pour laquelle les coûts d'exploitation sont disséminés sur divers comptes. Il aimerait savoir s'il est possible d'avoir une information quant au coût global de cette prestation ainsi que les prestations effectives qu'elle offre pour ces charges. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de lui apporter cette réponse maintenant.

M. Alain Amy explique que les coûts sont disséminés sur plusieurs comptes parce que l'application *MonPortail* comporte plusieurs modules. Il y a un module pour les cantines, un autre pour les activités extra-scolaires, etc. Il ajoute qu'il sera possible de faire une synthèse de ces coûts dans le rapport de gestion.

La **Présidente** demande à la Municipalité de donner une réponse aux diverses questions posées.

M. Etienne Blanc apporte la réponse à la question posée par Mme Valérie Dormenval concernant la page 63, compte 310.3303.01, amortiss. compl- mise en conf. racc. ec/eu parcelles commun. Il explique qu'il s'agit d'un amortissement complémentaire qui fait suite à un mini préavis relatif aux travaux des canalisations sur les quais.

La **Présidente** propose de finir le chapitre « Instruction publique et cultes », puis de faire une interruption de séance, afin que la Municipalité puisse répondre aux autres questions en suspens.

La parole n'étant pas demandée à ce chapitre, la séance est suspendue pour une durée de 10 minutes et reprendra à 17h07.

La **Présidente** reprend la séance au chapitre des travaux, pages 75 à 93.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppi répond à la question de M. Denis Richter en page 75, compte 402.3185.08, études diverses de projets, d'un montant de CHF 342'000.-. Il s'agit de diverses études de projets telles que prestations d'ingénieurs civils pour la réfection de la route de La Croix, assistance à la voirie pour développer de nouveaux processus écologiques dans le traitement des espaces verts, assistance aux maîtres d'ouvrages pour la mise en place de marchés publics, poursuites et développement du pavillon scolaire du Grand-Pont, etc. Il précise que les différents points de ce compte ont été évoqués en séance de Commission des finances.

M. Denis Richter demande si cela pourrait faire l'objet de renseignements complémentaires en détaillant les montants.

M. Etienne Blanc répond à la question posée par M. Kilian Duggan, page 86, compte 441.3145 01, réaménagement de la Place du Daley pour un montant de CHF 68'000.-. Il explique que cette place est en mauvais état et qu'il s'agit d'une réfection de son revêtement ainsi que du remplacement des canalisations qui se trouvent en-dessous.

Les questions en suspens ayant été traitées, la **Présidente** poursuit la lecture du budget.

Le chapitre suivant contient les deux autres amendements proposés par la Commission des finances à la page 117.

La **Présidente** fait lecture de l'amendement n°2 :

« Pour l'ensemble des comptes 713.3653.xxx, dont le total des montants demandés est de 74'000.-, accorder le montant total de 48'000.- à répartir pour l'ensemble des usages prévus par ces différents comptes ».

La **Présidente** demande si le Président ou un membre de la Commission souhaite s'exprimer à ce stade. Ce n'est pas le cas.

La **Présidente** demande si un membre de la Municipalité désire s'exprimer à ce stade. Ce n'est pas le cas non plus.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. Jean-François Chapuisat avoue ne pas comprendre cet amendement. En effet, le débat ayant eu lieu jusqu'à maintenant demandait que la Municipalité justifie les critères d'octroi des subventions. Or il ne s'agit pas là de subventions, mais de politiques publiques qui sont développées par la Municipalité et, en l'occurrence, en rapport à des manifestations pour les jeunes. Il salue sincèrement le travail de la Commission des finances et des membres qui la composent, mais n'est absolument pas d'accord avec les conclusions de cette dernière, même si elles sont prises à l'unanimité. Il s'agit ici de politiques publiques, il invite donc à relire le programme de législature où il est dit : « *cette législature sera l'occasion de mettre en place la politique de la jeunesse s'appuyant sur trois piliers de la convention internationale des droits de l'enfant, soit protection, promotion et participation* ». Ce sont des politiques publiques, annoncées par un programme de législature or il est proposé de repasser au budget de l'année 2024. Il se demande si la Commission des finances joue sur les mots. Le budget 2024 était bien d'un montant de CHF 48'000.- auquel s'est ajouté un crédit supplémentaire voté par ce Conseil de CHF 15'000.-. Il ne s'agit donc pas de CHF 48'000.- mais de CHF 63'000.-.

Ce qui est proposé, en acceptant cet amendement, est de revenir au budget voté l'an dernier sans le crédit supplémentaire. Il ajoute que le poste 713.3653 comporte trois comptes. Le premier relatif aux soutiens divers activités de loisirs enfance-jeunesse, le deuxième concerne la manifestation Apéro Beach et le dernier le Petit Cabanon pour un montant de CHF 71'000.- qu'il est question de réduire. Pour le réduire, il serait question de supprimer le Petit Cabanon, ce qui ferait CHF 14'000.- de moins, de supprimer également l'Apéro Beach et de couper dans les activités de loisirs en supprimant par exemple les camps qui sont élaborés à la satisfaction des parents pendant l'été. Il s'agit de le faire puisque c'est le message que veut envoyer ce Conseil.

Il annonce quant à lui s'y opposer fermement. Il ajoute qu'il est ici question de comptes de projets ce qui implique des recettes. Il cite l'exemple du Petit Cabanon. En supprimant les CHF 14'000.- de charges, l'on supprime aussi les CHF 15'000.- de recettes, ce qui lui paraît aberrant. Concernant l'Apéro Beach, les comptes de recettes affichent un montant de CHF 14'000.-. Cette manifestation a donc un coût total de CHF 6'000.-. En supprimant ces trois lignes de comptes, l'on supprime des choses offertes à la jeunesse, ce qu'il ne comprend absolument pas. Il encourage vivement les membres du Conseil à refuser cet amendement.

Mme Émilie Hassenstein, page 118, compte 714.3653, « programme commune en santé » d'un montant de CHF 3'000.- lié au compte 714.3012 « intervenants projet Lutry en Santé » d'un montant de CHF 22'000.-, souhaite savoir ce dont il s'agit.

La **Présidente** propose de traiter cette question après la discussion sur l'amendement de la Commission des finances.

La discussion se poursuit sur cet amendement.

M. Ludovic Paschoud pense que la politique culturelle est intimement liée à la cohésion sociale. La position de la commission est toujours la même et il invite le Conseil à soutenir cet amendement.

M. Alain Amy annonce avoir la même incompréhension que M. Jean-François Chapuisat. Il ne voit que très peu de culture dans les comptes 713, si ce n'est peut-être la manifestation

Apéro Beach. L'on parle ici des « Pures Soirées » organisées pour les enfants ou des sorties en forêt avec beaucoup d'activités appréciées par ces derniers, c'est une incompréhension pour lui car ce compte ne comporte quasiment pas de culture.

M. Denis Aguet annonce être sidéré par le changement d'attitude de la Commission des finances. L'on change les règles du jeu en cours de route, l'on demande à la Municipalité de se prononcer sur une politique culturelle et maintenant l'on décide que le service enfance et jeunesse fait aussi partie de la culture, idem pour la cohésion sociale. Il se demande ce qui se passera l'an prochain. Il annonce que son groupe et lui-même refuseront cet amendement.

Mme Camille Moser souhaite préciser que ce compte est touché car, dans les discussions de la commission, ces activités étaient impactées par la politique culturelle. Il s'agit donc d'une question de cohérence. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas de faire de la cogestion, c'est donc la solution qui a été trouvée par la commission.

M. Jean-François Chapuisat pense qu'il ne s'agit pas de culture comme l'a dit la Municipalité et qu'il serait judicieux de s'entendre sur ce qu'est une politique culturelle. La demande est d'avoir une politique culturelle pour l'attribution des subventions. C'est de cela qu'il était question, alors qu'il s'agit là de totalement autre chose. Le seul point discutable sur lequel il pourrait y avoir un débat serait l'Apéro Beach. Il s'agit d'un festival organisé par un collectif de jeunes de Lutry, encadré par la commune afin qu'ils acquièrent un certain nombre de compétences dans l'organisation et qui programment des personnes de Lutry. A son sens, l'on ne peut pas dire qu'il s'agit de culture et cela se trouve dans les comptes justes « manifestations de jeunesse ». C'est donc clairement ce budget qu'il est question de couper. Il souligne que sur la somme de CHF 48'000.-, le Conseil a accepté un crédit supplémentaire de CHF 15'000.-, ce que le Conseil n'a pas fait sans critères. L'on a donc accordé CHF 63'000.- au total et maintenant l'on veut revenir en arrière en n'accordant que CHF 48'000.-. Il laisse le soin d'aller expliquer cela aux enfants et aux familles, en ce qui le concerne, il se désolidarise totalement de cela.

M. Ludovic Paschoud souhaite préciser que rien n'empêche la Municipalité de revenir avec une demande de crédit supplémentaire. Il fait également lecture d'un passage du rapport de la Commission des finances afin de préciser le lien à M. Jean-François Chapuisat : « *La Commission des finances s'attend à ce que la Municipalité s'acquitte rapidement de son engagement de définir clairement sa politique communale en matière de subventions culturelles et son lien à l'organisation de manifestations et d'événements, et d'y préciser les modalités de financement nécessaires, démontrant ainsi que les crédits réclamés répondent aux critères d'adéquation et de proportionnalité évoqués* ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La **Présidente** procède au vote sur l'amendement n°2 :

« Pour l'ensemble des comptes 713.3653.xxx, dont le total des montants demandés est de 74'000.-, accorder le montant total de 48'000.- à répartir pour l'ensemble des usages prévus par ces différents comptes ».

L'amendement est accepté par 32 oui, 25 non et 9 abstentions.

M. Alain Amy répond à la question précédemment posée par Mme Émilie Hassenstein, page 118, compte 714.3653, concernant le label « *commune en santé* ». Il explique que le service jeunesse et cohésion sociale a initié le processus pour obtenir le label « *commune en santé* ». Dans ce cadre, des activités seront proposées à toute la population.

La Présidente passe au 3^{ème} amendement de la Commission des finances, concernant le compte 714.3653 à la page 117 dont elle fait lecture.

Amendement n°3 : « Réduire le compte 714.3653, pour accorder 40'000.- au lieu du montant demandé de 80'000.- ».

La **Présidente** demande si le Président de la Commission des finances souhaite s'exprimer.

M. Ludovic Paschoud ne souhaite pas s'exprimer et laisse la parole à son collègue le Conseiller Chapuisat qui selon lui a "beaucoup de choses à dire".

La **Présidente** demande à M. Ludovic Paschoud de rester poli envers ses collègues. Celui-ci répond que c'est amical.

La **Présidente** demande si un membre de la Commission souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas.

La **Présidente** demande si un membre de la Municipalité désire s'exprimer.

M. Alain Amy explique que si ce poste a augmenté, c'est parce que les montants de la fête d'Halloween et des Toiles de Bochat ont été regroupés, cela en toute transparence. Cela n'était pas le cas les années précédentes, car ces événements démarraient et qu'ils se trouvaient en partie dans le compte 714 et en partie dans le compte de la culture. Il pense qu'il s'agit ici d'activités de cohésion sociale, qui créent du lien social. Il pense que la culture crée aussi du lien social, ce qui est important. Dans ce cas précis, il s'agit surtout de cohésion sociale, afin que la population de Lutry sorte de chez elle, participe à des événements, se rencontre, pour le bien-être de la population.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. Jean-François Chapuisat souligne qu'il ne s'agit, à nouveau, pas de critères d'octroi des subventions, mais bien de politiques publiques. Il cite un passage du plan de législature auquel se référer : « *la cohésion sociale sera également promue au travers du développement d'activités familiales et intergénérationnelles avec un accent mis sur les trois points géographiques lutriens que sont le Bourg, Corsy et les hauts de la commune* ». Il pense que cette politique publique a clairement été annoncée par la Municipalité. Il salue la clarté des comptes qui permet de savoir quels sont les coûts de chaque chose. Il ajoute que cet amendement est également une surprise puisqu'il n'est pas en lien avec des critères d'attribution de subventions. Il passe en revue la composition de ce compte élément par élément et mentionne qu'il passerait de CHF 80'000 à 40'000.-. Il pense qu'il sera difficile de diminuer le budget concernant le label « *commune en santé* », et rappelle que le projet « *les chemins de la mémoire* », donne suite à un postulat accepté par le Conseil, la commune n'a donc d'autre choix que de réaliser ce projet.

Si l'on veut réduire ce poste de CHF 40'000.-, il suffit de ne pas faire la fête d'Halloween, ce qui économisera CHF 30'000.- et d'annuler les Toiles de Bochat, alors que c'est un événement qui, pour une fois, a lieu hors du Bourg. C'est cela que le Conseil vote, il faut en prendre conscience. Il ajoute comprendre que l'on puisse ne pas apprécier la fête d'Halloween et

déclare ses intérêts en annonçant y avoir participé en tant que bénévole. Il explique que, lors de la première édition, environ 800 personnes y ont participé, lors de la deuxième, il s'agissait de 1200 personnes et la dernière ne comptait pas loin de 2000 personnes, ce qui laisse penser que cette manifestation est grandement appréciée, bien que ce ne soit peut-être pas le cas du Conseil communal.

Si ce dernier accepte cet amendement, il supprime ces deux manifestations. Le message envoyé à la Municipalité est très clair, il s'agit de couper dans la politique publique, car l'on n'est pas d'accord avec elle. Il annonce être en total désaccord avec cela et s'oppose fermement à cet amendement.

Mme Émilie Hassenstein souhaite rebondir sur les propos de son préopinante car elle ne comprend pas l'amendement de la même manière. Il lui semble qu'il s'agit d'avoir une idée claire sur la politique culturelle et par extension sur les manifestations et les différents publics touchés, que ce soient les adultes ou les enfants. Il s'agit d'une politique générale et, à son sens, le but de cet amendement, comme des deux précédents, est d'obtenir une vision globale de cette politique et d'avancer avec des objectifs et certainement aussi des contrôles d'objectifs. Elle invite à soutenir cet amendement afin d'être cohérents par rapport à la redéfinition des critères.

M. Vincent Von Siebenthal pense que le budget a déjà suffisamment été réduit et que les Municipaux ont compris l'avertissement. Il pense que le message est passé et qu'il n'est pas nécessaire de couper davantage dans ce budget. Il rappelle que derrière ces lignes de budget, il y a des êtres humains, des jeunes et des enfants et que ce sont eux qui en subiront les conséquences. Il ajoute que retirer CHF 60'000.- du budget n'empêchera pas la Municipalité de dormir, mais qu'annuler la fête d'Halloween des enfants serait vraiment dommageable. Il ajoute que le fait que la Commission des finances ait une position cohérente « *fera une belle jambe* » aux enfants et aux jeunes, et qu'il pense que la Municipalité a compris et fera le nécessaire.

Mme Elodie Gysler-Buchheim constate qu'il est difficile de s'entendre sur ce qu'est réellement cette politique culturelle. C'est justement ce que demande la Commission des finances, en avoir une vision claire car, si ce n'est pas le cas, il est difficile d'attribuer des montants à des projets.

Mme Camille Moser abonde dans le sens de sa préopinante. En séance de commission, ce compte était aussi rattaché à l'embryon de politique culturelle, bien que manifestement cela ait maintenant changé. Un programme de législature n'est pas suffisant pour établir des budgets. Elle rappelle qu'en 2022 ce compte était de CHF 0.-, que l'on arrive maintenant à CHF 80'000.- et que la politique culturelle n'est pas seulement de la distribution de subventions par la Municipalité, mais également l'organisation des règles de manifestations. Ce poste s'inscrit donc dans la volonté d'avoir une politique culturelle claire.

M. Jean-François Chapisat maintient son incompréhension, car lorsque l'on parle de politique culturelle, l'on parle d'octroi de subventions. Il s'agit là de politique jeunesse et de politique de cohésion sociale. Ces politiques publiques sont exprimées par un programme de législature qui donne une vision de ce que la Municipalité souhaite développer sur 5 ans et qui se concrétise par les budgets. Il cite comme exemple pour la politique de cohésion sociale, Halloween et le parc Bochat et ajoute que tout cela est très clair. Il pense également qu'il faut clarifier le point traitant de l'octroi des subventions, car cela est flou, mais que pour le reste, les politiques sont très claires. L'on sait ce que l'on fait par exemple dans la politique jeunesse

en regardant les projets proposés, que le Conseil vote ainsi que les budgets. Il en va de même pour la politique de cohésion sociale. Il ne comprend pas que ces deux notions soient à ce point mélangées.

Mme Mical Rappaz se demande quelles sont les raisons d'un tel acharnement sur ce dicastère alors que le budget est assez conséquent. Elle espère que le Conseil passera autant de temps sur des montants plus significatifs et que ne se joue pas ici la satisfaction de l'égo de certaines personnes auxquelles l'on a donné du pouvoir.

M. Vincent Arlettaz pense premièrement que, s'il est précisément expliqué par la voix du Municipal Amy, que les montants qui se trouvent dans les comptes 714.3653 viennent pour partie, dans les années précédentes, des comptes culture, c'est bien qu'il y a un lien entre ces comptes et la culture. L'on parle donc bel et bien de culture. Le deuxième motif pour lequel la Commission des finances s'est penchée sur ce compte est que, lorsqu'elle a tenté d'avoir des réponses sur ce à quoi pourrait ressembler une politique culturelle, il lui a été répondu qu'elle avait deux aspects. Un premier aspect qui consistait à subventionner, un autre aspect qui consistait à organiser. Ce dernier se trouve précisément dans ce compte, raison pour laquelle la Commission des finances, en toute cohérence, souhaite également faire un amendement sur ce point et pour éviter un effet de vases communicants qui consisterait à dire que puisque l'on coupe dans le budget de la culture, ce ne serait pas grave puisque l'on pourrait puiser dans le compte 714. Il revient sur une remarque qu'il a entendue et qui le choque profondément. Les membres de ce Conseil ont tous prêté serment d'avoir la justice et la vérité devant les yeux. Ce serment a un sens pour lui, ce n'est pas une question d'égo, ni de s'acharner sur une personne, un domaine ou sur quoi que ce soit. Si certaines séances de sous-commission ont duré 40 minutes montre en main, formules de salutations et de politesse comprises, c'est parce que les réponses obtenues justifiaient qu'il n'y ait pas de questions supplémentaires ou d'amendement proposé. Il ne s'agit d'acharnement contre personne. Enfin, lorsque la Commission des finances travaille de telle manière qu'elle propose des amendements à l'unanimité de ses membres, indépendamment de leurs partis ou de tout autre critère, penser qu'ils le font pour des guerres d'égo ou pour des règlements de comptes personnels est une injure à l'intelligence et c'est insultant vis-à-vis des membres de cette commission.

M. Xavier Tarin tient à préciser qu'il est écrit dans le rapport de la commission « *Le cas échéant, la Commission des finances pourrait tout à fait soutenir l'octroi de crédits supplémentaires a priori pour compléter les différentes lignes budgétaires réduites selon ses propositions* ». Cela lui semble donc clair.

M. Ludovic Paschoud remercie M. Vincent Arlettaz pour son intervention qui explique qu'il n'y a pas de notions mélangées comme le supposait M. Jean-François Chapuisat. Il ajoute être conscient du fait qu'il y a des humains derrière ces comptes, mais aussi des humains qui paient.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La **Présidente** procède au vote sur l'amendement n°3 :

« Réduire le compte 714.3653, pour accorder CHF 40'000.- au lieu du montant demandé de CHF 80'000.- ».

L'amendement est accepté par 44 oui, 23 non et 7 abstentions.

La **Présidente** poursuit la lecture du budget au chapitre sécurité sociale.

M. Guy Wolfensberger, page 116, compte 711.3666, subvention communale sur taxe forfaitaire, souhaite savoir, au vu du contexte actuel, si la Municipalité ne pense pas que le moment est venu de supprimer cette subvention qui a été mise en place de manière annuelle depuis 10 ans, qui correspond au principe du pollueur payeur.

M. Etienne Blanc répond qu'une partie de la réponse se trouve dans la réponse à M. le Conseiller Chapuisat et que ce sujet est en cours de réflexion.

La **Présidente** poursuit la lecture du budget.

M. Guy Wolfensberger, page 125, 509, Collège du GD-Pont - transformation du pavillon sud, souhaite savoir à quel moment ces montants ont été inscrits dans le budget. Il ajoute être surpris de ne voir aucun projet de rénovation énergétique dans ces dépenses d'investissement. Il revient sur la motion adoptée par le Conseil en 2019 qui consistait à assainir l'ensemble des bâtiments communaux d'ici à 2026. Il a bien compris qu'il y aurait un préavis, mais pensait qu'un certain nombre de choses seraient faites année après année.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique qu'il y a beaucoup de postes de rénovation et entretien dans le budget qui comportent un caractère énergétique. Comme il l'avait précisé, avec le système Epicure dont le Conseil a voté la mise sous informatique, il y aura la possibilité d'un préavis où il sera possible d'arbitrer les différentes démarches énergétiques qui seront réalisées. S'agissant de la question concernant le pavillon sud, ces montants ont été inscrits au budget au mois de septembre.

M. Kilian Duggan, page 124, 439, Parking souterrain – étude, découvre que la Municipalité a l'intention de déposer un préavis concernant l'étude d'un parking souterrain. Il demande s'il est possible d'avoir plus d'informations à ce sujet.

La Municipalité y répondra ultérieurement durant la séance.

La **Présidente** poursuit la lecture du budget par chapitre.

M. Kilian Duggan, page 137, Autofinancement et amortissements de la bourse communale, souhaite poser deux questions. La première concerne le mode d'amortissement de ces mini préavis alors que la réglementation sur la comptabilité a changé au 1^{er} janvier et impose des durées d'amortissement. Il se demande pourquoi la Municipalité continue à amortir cela immédiatement. Concernant les investissements du patrimoine financier, s'il a bien compris, la commune dispose de réserves dédiées au patrimoine financier, notamment le Rivage et les différents bâtiments. Il se demande pourquoi l'on utilise la réserve générale au lieu de ces fonds, qui sont justement dédiés à financer des travaux d'entretien qui seraient utiles pour des bâtiments d'intérêt public.

M. Etienne Blanc répond qu'il s'agit, pour la première question, du modèle comptable qui sera adopté à partir du budget et des comptes 2026. A ce moment-là, il y aura moins de liberté pour amortir par rapport à aujourd'hui. Il ajoute que la manière actuelle de procéder n'est pas fautive mais que, lorsque les moyens comptables seront organisés au niveau suisse, il ne sera plus possible de le faire. Concernant le fond de patrimoine financier, il explique que ce dernier

sert à des imprévus qui nécessiteraient des montants plus élevés.

M. Etienne Blanc répond à la question précédemment posée par M. Kilian Duggan, page 124, 439, concernant le parking souterrain. Il explique qu'il s'agit d'un montant prévu dans le cas d'un éventuel crédit d'études. Il s'agit d'une mesure prévisionnelle qui ne sera certainement pas utilisée.

M. Jean-François Chapuisat souhaite faire une remarque d'ordre général sur les résultats financiers. Il cite une phrase en page 6 du rapport de la Commission des finances : « *Cette situation permet également aux Services Industriels de baisser significativement le prix de l'électricité qu'ils entendent facturer aux consommateurs lutriens, tout en dégagant un bénéfice substantiel – celui-ci étant ensuite transféré à la Bourse communale* ». Ce transfert des services industriels à la bourse est une décision prise par ce Conseil. Il se trouve qu'il s'agit d'un budget plutôt déficitaire d'un côté et d'un excédent de l'autre. Il précise avoir soutenu cet état de fait, mais de l'écrire ainsi dans le rapport fait penser que l'on entérine le fait que les services industriels vont réaliser des bénéfices qui vont alimenter la bourse communale. Or la bourse est censée être alimentée par l'impôt et non par des taxes. Les bénéfices des services industriels sont générés par des taxes, notamment sur l'énergie. Il donne l'exemple d'un citoyen qui possède une villa avec des panneaux solaires et qui paierait très peu de factures des services industriels. Il contribuerait donc très peu à son bénéfice, alors qu'un locataire, lui, contribuera d'une façon différente. Il s'interroge sur ce fonctionnement ainsi que sur sa légalité et invite la commission des finances à se pencher sur cette question.

M. Charles Monod explique que ce bénéfice dont on parle qui est rétrocédé à la bourse est en fait la rémunération de l'argent qui a été investi par la commune dans les infrastructures des services industriels ces dernières années et qui sont assez importantes. Ce sont deux choses différentes qu'il ne faut pas confondre.

M. Ludovic Paschoud remercie M. Jean-François Chapuisat pour sa remarque, car il est vrai que la tournure de cette phrase peut induire en erreur.

La **Présidente** ouvre maintenant une discussion générale sur les budgets de la Bourse communale et des Services industriels ainsi que sur le rapport de la Commission des finances.

M. Kilian Duggan, au nom de son groupe, tient à remercier la Commission des finances pour son travail précis et conséquent et la Municipalité pour son travail de clarté de façon générale dans son budget. Il ajoute que son groupe a tout de même des inquiétudes concernant l'avenir en matière financière de la commune. Un projet de budget avec un autofinancement négatif, dans la vraie vie pour un ménage voudrait dire qu'il serait nécessaire de contracter un crédit à la consommation pour payer le loyer. Cela ne paraît pas tenable sur le long terme. D'autant plus que des investissements importants devront être consentis dans les prochaines années. Les recettes fiscales sont stables, mais elles doivent être garanties pour proposer des services à la hauteur des attentes de la population. L'intérêt de la dette va très certainement augmenter et pourrait atteindre d'ici la fin de la décennie un point d'impôt. Son groupe appelle la Municipalité et le Conseil communal le moment venu à faire preuve de responsabilité et de bon sens pour garantir la stabilité financière à long terme et éviter de faire porter aux générations futures le poids des décisions prises aujourd'hui. Malgré cela, son groupe acceptera ce très bon projet de budget et remercie à nouveau la Commission des finances et la Municipalité pour la qualité du travail et des documents fournis.

M. Etienne Blanc remercie la Commission des finances ainsi que la Bourse pour l'ampleur du travail effectué. Il explique que la Municipalité partage évidemment certaines inquiétudes et est consciente des projets d'ampleur qui seront réalisés au cours des prochaines années. Il ajoute que pour le moment la dette est très faible.

M. Ludovic Paschoud explique qu'il n'y a pas eu de séances de sous-commission cette année, car leur pertinence était remise en doute. En effet, la commission travaillant véritablement ensemble cela ne semblait pas nécessaire. Un moyen de transmettre les informations sera néanmoins envisagé afin de ne pas allonger les séances du Conseil.

M. Charles Chevalley souhaite inviter la Commission des finances à déployer le même enthousiasme pour d'autres projets, d'autres engagements de la Municipalité qui peinent à venir comme le plan des mobilités.

La **Présidente** procède au vote sur les conclusions du préavis tel qu'amendé.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- vu le préavis municipal N° 1326 / 2024
- ouï le rapport de la Commission des finances

décide

- D'approuver tels que présenté par la Municipalité et amendé par le Conseil communal :

1. Le budget 2025 de la Bourse communale

		<u>charges</u>		<u>produits</u>
Revenus de fonctionnement			Fr.	77 036 000,-
Prélèvements à des comptes de réserves			Fr.	2 723 000,-
Charges de fonctionnement	Fr.	79 155 000,-		
Attributions à des comptes d'amortissements	Fr.	4 536 000,-		
Attributions à des comptes de réserves	Fr.	270 000,-		
Imputations internes	Fr.	130 000,-	Fr.	130 000,-
Résultat - déficit BC			Fr.	4 202 000,-
Sommes égales	Fr.	84 091 000,-	Fr.	84 091 000,-

2. Le budget 2025 des Services Industriels

	<u>charges</u>	<u>produits</u>
Revenus de fonctionnement		
- Service des eaux		Fr. 3 145 000,-
- Service de l'électricité		Fr. 10 437 000,-
- Service du gaz		Fr. 1 186 000,-
Charges de fonctionnement		
- Service des eaux	Fr. 2 844 000,-	
- Service de l'électricité	Fr. 8 660 000,-	
- Service du gaz	Fr. 1 126 000,-	
Total fonctionnement	Fr. 12 630 000,-	Fr. 14 768 000,-
Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	Fr. 418 000,-	
- de réserves	Fr. 843 000,-	Fr. 35 000,-
Total des charges et revenus	Fr. 13 891 000,-	Fr. 14 803 000,-
Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 3 754 000,-	Fr. 3 754 000,-
Résultat bénéfice des SI	Fr. 912 000,-	
Sommes égales	Fr. 18 557 000,-	Fr. 18 557 000,-

3.

Récapitulatif budget 2024 de la Commune de Lutry

Déficit Bourse communale	(-) Fr. 4 202 000,-
Bénéfice Services industriels	(+) Fr. 912 000,-
Déficit Commune de Lutry	(-) Fr. 3 290 000,-

4. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires 2025 (ORD 2025) :

de la Bourse communale de Fr. 1 084 000-

5. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2024) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le

renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux	Fr.	800 000,-
du Service des eaux	Fr.	1 185 000,-
du Service de l'électricité	Fr.	931 000,-
de l'éclairage public	Fr.	226 000,-
du Service du gaz	Fr.	55 000,-

Le préavis tel qu'amendé est accepté par 64 oui, 9 non et aucune abstention.

6. Préavis n° 1327/2024 Demande d'un crédit d'étude et de construction pour la rénovation et l'agrandissement du pavillon sud du site scolaire du Grand-Pont, la location d'un pavillon provisoire et la réfection d'aménagements extérieurs.

M. Eugène Chollet, Président de la commission ad hoc présente son rapport :

[Rapport de la Commission ad hoc](#)

La Présidente demande si un membre de la Commission souhaite s'exprimer à ce stade. Ce n'est pas le cas.

La Présidente demande si un membre de la Municipalité désire s'exprimer à ce stade. Ce n'est pas le cas.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Guy Wolfensberger souhaite savoir ce qu'il se passerait concrètement si le Conseil refuse ce préavis.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il manquera des classes. Il ajoute que le timing est extrêmement serré. En effet, la création du pavillon provisoire est prévue en avril puis, tout de suite après, les travaux de l'autre pavillon. Il peut comprendre que le Conseil soit mis devant le fait accompli mais précise que c'est également le cas de la Municipalité. Il ajoute que, durant des années, des modifications ont été apportées à l'intérieur des collèges, afin de trouver de l'espace pour des classes supplémentaires. Fin 2023, il s'est avéré que ce genre de solutions n'étaient plus possible d'où la mise en œuvre extrêmement rapide de l'étude Microgis, qui a révélé un certain nombre d'exigences, et la mise en œuvre de la proposition faite au Conseil ce soir. Il précise que tout ce processus s'est fait en collaboration avec la direction des écoles. En cas de refus du Conseil, il n'y aura pas assez de place pour accueillir les enfants.

Mme Catherine Desales pense que ce préavis est inhabituel puisqu'il cumule plusieurs demandes différentes notamment pour le pavillon sud. Il y a une demande de crédit d'étude et une demande de crédit d'ouvrage alors que la mise à l'enquête vient de commencer et que le projet peut être modifié en fonction des oppositions des particuliers et des demandes du canton. Il y a donc une mise devant le fait accompli et une demande inhabituelle par la Municipalité pour un montant hors norme pour un tel projet immobilier, alors qu'à ce stade il y a encore beaucoup d'incertitudes. Le Conseil devrait pouvoir se prononcer de manière dissociée sur chacun de ces deux objets avec des commissions ad hoc. Par ailleurs, si sur le papier le préavis est assez alléchant et répond à une question de réorganisation scolaire nécessaire, quand la commission s'est rendue sur place, elle a trouvé que les gabarits dessinaient un bâtiment assez volumineux quel que soit le point de vue où l'on se place dans un lieu déjà passablement aménagé. A propos des gabarits, le commissaire de son groupe a rapporté qu'ils n'étaient pas en place lorsque la commission a tenu sa séance. Elle se demande si cela était judicieux. La commission n'a donc pas pu se rendre compte du volume, ce qu'elle trouve dommage parce que cela lui semble très important. Elle revient donc sur la taille du projet qui aura trois niveaux au lieu d'un actuellement et se demande s'il n'y a pas d'autres variantes de construction susceptibles de moins impacter le site tout en conservant les infrastructures nécessaires. Elle se demande également si une étude urbanistique aurait pu mieux intégrer la future construction. Le secteur du Grand-Pont est un espace privilégié pour les amateurs de sport et de détente comprenant des grands arbres, des espaces de pique-nique et les rives du lac. La parcelle concernée est qualifiée dans le cadastre de « parc arboré », il faut en tenir compte. Pour finir, elle souhaite attirer l'attention sur le destin du grand pin parasol qui est proche du pavillon sud. Les intentions de la Municipalité sont d'augmenter la surface offerte pour son système racinaire, mais aussi de le tailler considérablement, il sera visuellement différent, elle se demande s'il survivra, s'il continuera à faire de l'ombre. Elle se demande également s'il n'y aurait pas une autre variante de construction qui le conserverait intact. Au vu de ce qui précède, elle annonce ne pas soutenir ce projet en l'état.

M. Denis Richter souhaite défendre la Municipalité en tant qu'architecte-urbaniste. Il pense réellement que c'est un très bon projet, car il est compact et sur des bâtiments actuels. Le bâtiment sera certes plus haut et il faudra également tailler l'arbre, mais dans l'urgence du besoin, il pense qu'il s'agit du meilleur projet. Il ajoute que cela ne péjorera pas la cour, que cela lui fera peut-être même plus d'ombre grâce à son implantation. Du point de vue usage, l'on récupère du vieux pour reconstruire au même endroit. Le bâtiment sera certes plus haut, mais c'est une densification saine et nécessaire. Il trouve que, pour une fois, c'est un super projet de la Municipalité, car il utilise un sol déjà utilisé. Il ajoute que celle-ci s'est engagée et est responsable concernant notamment le statut du sol, qui d'après le Municipal Schlaeppli sont en ordre, même si selon lui ce n'est pas le cas.

M. Guy Minder annonce s'opposer fermement à ce projet et abonde dans le sens de ses préopinants Desales et Minder. En juin dernier, le Conseil a voté un crédit d'étude de CHF 5 millions pour la construction du nouveau collège. Selon le rapport de commission ad hoc, la société Microgis a confirmé le bon dimensionnement de l'ouvrage. Aujourd'hui, seulement 6 mois plus tard, la même société annonce qu'il manquera très bientôt quasi l'équivalent du nombre de classes que la commune envisage de construire à la Combe. Le Municipal Schlaeppli a mentionné que ce rapport est connu depuis le mois d'avril, avant la votation sur le crédit d'étude. Il exprime se sentir floué et ne pas comprendre comment les prédictions peuvent varier du simple au double en l'espace de 6 mois. Si Lutry avait une Municipalité aux couleurs rose-verte, la majorité de cette salle crierait aujourd'hui au scandale. Il y a également la question de ce terrain de la boucle d'athlétisme. L'on vient d'y planter des arbres et d'y installer des bancs ;

il imagine que cela va passer par les comptes pertes et profits. Le rapport de la commission, dit : « *l'autorité exécutive est en permanence réactive* ». Il en déduit donc que la note finale n'est pas connue et que le Conseil sera appelé à répéter ce genre d'exercice. Il regarde la facture globale : Collège de la Combe (sans parking) + Extension CHF 46 millions + CHF 10 millions, soit CHF 56 millions pour environ 25 classes, donc plus de CHF 2 millions par classe. Une somme qu'il juge astronomique. Il souhaite suggérer une nouvelle approche en proposant ni plus, ni moins, la construction du 2^e plus beau collège au monde (le plus beau étant, selon lui, celui de Savuit). Un collège fait de yourtes au cœur de la forêt et dont le prix d'une classe se situerait aux alentours de CH 50'000.-. Il ne s'agit pas ici d'une invention Verte-Libérale, mais de la démarche que plusieurs communes ont mise en œuvre en France et en Belgique et les résultats sont stupéfiants. Non seulement ces communes ont pu agir vite en maîtrisant leur budget, mais surtout elles ont ainsi créé une nouvelle expérience pour les enfants. Au lieu d'investir dans la construction, ou pourrait-on dire de quasiment subventionner le secteur du bâtiment, il suggère d'investir dans l'être-humain. Le Conseil est prêt à déboursé CHF 10 millions ? Il propose d'en payer seulement 2, d'en consacrer un demi à l'infrastructure et 1.5 à l'enseignement. Les enfants passent le plus clair de leur temps à l'intérieur. Ils n'ont pas besoin d'une architecture faite de baies vitrées et de salles climatisées. Ils ont besoin d'apprendre à lire, compter, calculer et sociabiliser dans un environnement paisible et serein. Cet environnement la commune l'a. Au lieu d'agglutiner notre population sur les bords du lac, il suggère de profiter de notre forêt et de notre campagne sur la partie nord de la commune. Au lieu de s'endetter massivement, en payant des architectes et des ingénieurs, il enjoint le Conseil à consacrer cet argent à l'instruction de nos enfants, à financer des professeurs qui pourront exercer leur métier avec passion dans des classes de 15 élèves. C'est ce dont nous avons besoin et l'investissement le plus précieux est la bonne instruction de nos enfants. Il y a des investissements auxquels le Conseil ne coupera pas, notamment les routes. Dans l'optique d'un triplement des taux, le poids de cette dette pourrait se révéler extrêmement lourd dans un budget déjà déficitaire. Il rappelle les propos du Conseiller Duggan et confirmés par la Municipalité disant que la Commune vit au-dessus de ses moyens. Aussi, il invite à changer d'optique là où cela est possible, là où paradoxalement cela est facile et où cela en vaut la peine. Pour conclure, il invite la Municipalité à retirer son préavis, et à étudier dès demain des alternatives.

M. Alain Amy explique que, concernant le nombre de classes, le rapport de Microgis est clair. Il précise que le nouveau collège de la Combe concernera les classes du secondaire et que le rapport a également fait état du besoin grandissant en classes primaires. Il ajoute que tous les collèges sont complets actuellement. Il a été nécessaire, il y a deux ans, de récupérer à Corsy une salle qui était dédiée à une société locale, de modifier l'appartement du concierge des Pâles pour en faire de nouvelles salles de classes. Il n'y a maintenant plus aucune possibilité. Si ce projet n'est pas rapidement mis en œuvre, il ne sait pas comment l'on pourra enclasser les nouveaux élèves de 1P qui vont arriver. Concernant l'implémentation, il est vrai que l'augmentation de la population se fait plutôt dans les hauts de la commune, mais il était nécessaire de mettre ces classes à proximité d'autres classes, notamment pour les infrastructures sportives. Après études de plusieurs variantes, le choix du Grand-Pont s'est imposé comme étant le meilleur .

Mme Elodie Gysler Buchheim annonce soutenir ce préavis. Elle trouve l'idée de la yourte intéressante, mais celle-ci lui semble compliquée. Elle souhaite poser une question relative aux salles de gym. En effet, la dotation actuelle est déjà insuffisante, les enfants n'ont qu'un accès très limité à ces installations, ce qui réduit leur accès au sport scolaire à de très rares occasions, toutes les deux semaines voire moins, ce qui pose un problème surtout pour de jeunes enfants qui ont besoin de se défouler. Avec cette augmentation du nombre de classes cette

problématique sera encore plus significative. Elle souhaite savoir quelles sont les mesures prises pour remédier à cette situation.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli remercie tout d'abord M. Denis Richter pour ses propos. Il explique que la Municipalité a annoncé à la DGEO et au SEPS (Service d'éducation physique et du sport) la nécessité de construire. Un programme sportif qui tiendra compte des pavillons, des futurs équipements du collège de la Combe sera établi. Cela permettra de répondre à la demande évaluée. En l'état actuel des choses, il sera en effet un peu plus compliqué de répondre à cette demande, mais tout cela est élaboré avec le service des sports qui a compris la situation. Cela va permettre également de rafraîchir les pistes extérieures, le bac de saut en longueur et de créer des installations sportives nouvelles ainsi que de remplacer des existantes à l'occasion de la création du pavillon sud. Ces infrastructures serviront également au futur collège de la Combe. Cela deviendra un campus avec trois salles de gym et cela répondra aux exigences.

M. Xavier Tarin pense que le Conseil n'a pas le choix. Il rappelle qu'il y a une obligation d'enclasser les enfants et l'on parle de leur avenir. Autant cela lui crève le cœur lorsque l'on coupe dans les budgets de la culture, autant dans ce cas, le Conseil n'a simplement pas le droit de le faire. Il rappelle également que, dans le rapport du mois de juin, il était clairement indiqué que les « Portakabin » actuels seront maintenus à La Croix et développés au Grand-Pont pour assurer des places jusqu'à la construction du nouveau collège. Le rapport Microgis en faisait état en avril, cela a été rédigé dans le rapport du mois de juin. Le Conseil n'a donc finalement pas d'autre choix.

M. Guy Wolfensberger pense que tout cela est risqué. Ce n'est peut-être pas le Conseil communal qui va faire capoter le projet mais un opposant. Une opposition que l'on ne peut écarter, qui risque certainement d'arriver dans cette zone sensible et avec un établissement de cette taille. Il pense qu'il faut avoir un plan B, car l'on ne peut imaginer construire un tel collège si facilement. Il encourage à être réaliste et à revoir ce projet. Il est également étonné qu'un crédit d'étude et un crédit d'ouvrage soient présentés sur un tel projet. Il ajoute que cela fait un certain temps que la croissance est forte à Lutry et que ce n'est pas en pensant qu'il faut très rapidement élaborer un projet budgétisé à CHF 10 millions actuellement que c'est une solution. Bien sûr, il s'agit de nos enfants mais il faut être réalistes et il a de la peine à croire que l'on a élaboré un projet si extraordinaire aussi rapidement. Il cite l'exemple de la rénovation du collège des Pâles, pour lequel la commune a pris le temps avec un crédit d'étude et les choses ont été bien faites. Il pense que dans ce cas et en l'état, la commune va droit au mur. Il est d'avis que la Municipalité retire ce préavis. Si ce n'est pas le cas, il déposera un amendement qui consiste à diminuer le préavis à sa composante crédit d'étude avec un montant de CHF 850'000.-, qui correspond au montant du crédit d'étude de la rénovation en 2014 du collège des Pâles. Il comprend que cela ferait perdre une année, mais pense que c'est une année qui sera regagnée.

M. Denis Richter pense que l'urgence n'a pas été comprise. La Municipalité a reconnu en commission n'avoir pas anticipé. L'objectif est de pouvoir enclasser des enfants l'année prochaine. L'alternative proposée est de mettre des tentes ; il se demande si Lutry va devenir un village de réfugiés. Il souhaite revenir sur les propos de M. Guy Minder en expliquant que l'on ne peut implanter en zone forestière ou en zone agricole, car la loi fédérale interdit d'y poser un collège ou des yourtes. Il y a également des besoins en termes d'écoulements, d'infrastructures, etc. Il enjoint le Conseiller Minder à oublier cette idée et à continuer à « *fumer sa moquette* ». Il réitère le caractère urgent du projet.

La **Présidente** demande au Conseil de rester silencieux lorsque la parole est donnée à quelqu'un et de rester polis envers ses collègues.

M. Grégory Coderey pense que « *gouverner c'est prévoir* » et que, dans ce cas l'on n'a soit pas gouverné soit pas prévu. Il souhaite savoir s'il y a un engagement de la Municipalité à retirer le pavillon provisoire lorsque le pavillon sud sera construit et s'il est prévu de faire d'avantages de choses à cet emplacement que de planter des arbres.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que le pavillon provisoire est une location pour une durée de 15 mois. C'est cette location qui est en votation ce soir. Automatiquement, s'il n'y a plus d'argent pour le louer, la Municipalité devra revenir devant le Conseil si une situation implique de le maintenir plus longtemps. Lorsque ce pavillon provisoire sera démonté, il est prévu de réhabiliter ce terrain sous forme d'air tout temps et de réaliser les infrastructures définies en accord avec le service de l'éducation physique et des sports du canton.

M. Guy Minder trouve toujours intéressante la manière de M. Denis Richter de « *l'allumer* », d'autant plus qu'il revient systématiquement un mois après en lui disant qu'il avait raison, ce qui est d'ailleurs même écrit dans un procès-verbal. Il ajoute que c'est avec plaisir qu'il endosse le rôle de « *fumeur de kéké* », bien qu'il n'ait jamais fumé de sa vie, et pense que M. Denis Richter n'a plus d'enfants en bas âge. Lui-même a un fils en bas âge qui a des amis qui vont régulièrement en forêt et les enfants adorent cela. Les enfants sont dans leur élément lorsqu'ils jouent dehors, lorsqu'ils peuvent passer du temps dans les arbres. Il s'adresse à M. Denis Richter en lui disant qu'il fait partie du groupe des Verts et qu'il est surpris qu'il ne comprenne pas cela. Il l'invite à regarder où va le monde. En effet, les enfants sont scotchés dans des environnements totalement aseptisés. Il ajoute qu'il s'agit là d'une opportunité, pour un budget cinq fois moindre, de leur redonner le contact avec la terre, de leur donner la possibilité de vivre une scolarité un peu différente en bas âge. Il revendique donc volontiers le fait d'être le « *fumeur de pét' du soir* », remercie M. Denis Richter et lui dit à bientôt pour ses concessions.

M. Grégory Coderey n'est pas sûr d'avoir bien compris. Il demande s'il s'agit de réaménager l'endroit où sera placé le pavillon provisoire avec des équipements sportifs. L'on y avait pourtant créé un espace vert pour compenser celui où se trouve actuellement le skatepark et il s'agit maintenant d'enlever cet espace vert pour y mettre des équipements sportifs.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli précise qu'il y aura une aire tout temps devant le bâtiment et que l'autre partie verte ainsi que la piste d'athlétisme seront réhabilitées. Il ajoute que les arbres seront enlevés, plantés ailleurs puis replantés à leur endroit initial.

M. Nicolas Bircher annonce que son groupe partage certains regrets émis, notamment l'aspect d'un certain manque d'anticipation. Il ajoute que son groupe ne s'opposera néanmoins pas au projet car il en comprend le caractère urgent. Il souhaite cependant déposer un vœu : « *Afin de permettre au Conseil communal et à la population de connaître les projets prévus en matière de développement scolaire, le groupe des Verts et indépendants invite la Municipalité à se doter d'une stratégie de développement scolaire à l'horizon 2040 et à l'actualiser aussi régulièrement que nécessaire* ».

M. Eugène Chollet souhaite rendre attentif à la page 7 du préavis où il est stipulé : « *De plus, un espace d'enseignement extérieur a été imaginé sur une partie de la toiture plate, accessible depuis le deuxième étage du pavillon sud* », il y aura donc un espace prévu pour l'enseignement extérieur.

Mme Émilie Hassenstein souhaite préciser que le rapport Microgis donne une vision sur 5 à 10 ans, ce qui est un temps assez proche. Elle ajoute qu'il y a actuellement une salle de rythmique dans les « Portacabines » et que le collège de la Combe ne sera prêt que dans 10 ans. Cela veut-il dire que les enfants n'auront pas accès à cette activité pendant ce laps de temps ? Elle a entendu dire que la maison de paroisse serait utilisée pour la rythmique, mais le déplacement avec des enfants en bas âge lui semble prendre beaucoup de temps. Elle souhaite savoir ce qu'il en est.

M. Alain Amy explique que la salle de rythmique sera indisponible pendant la durée des travaux, car elle est dans la partie qui sera enlevée et que l'on ne va pas en mettre une dans le pavillon provisoire. Il n'y aura donc pas de salle de rythmique pendant 15 mois, mais dans le nouveau pavillon sud, il y en a une de prévue.

Mme Corinne Jayet demande si la Municipalité a pensé au petit collège des Echerins puisqu'il est question d'une augmentation de la population dans le haut de la commune et que cela rejoindrait la proposition de M. Guy Minder de connecter un peu plus les enfants à la nature.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond qu'il n'est pas possible d'utiliser l'ancien collège des Echerins. Il ajoute que le fait d'aller plus souvent en extérieur avec les enfants relève de la Direction des écoles. La Municipalité a le devoir de mettre à disposition les infrastructures scolaires, dont celles qui sont discutées ce soir. Ce sont les écoles qui les occupent selon les directives et leurs intentions au niveau scolaire. Il précise, concernant la salle de rythmique, que de façon générale le programme a été étudié et élaboré avec la DGEO.

La **Présidente** demande à la Municipalité si elle souhaite maintenir son préavis.

La Municipalité répond le maintenir.

M. Guy Wolfensberger dépose son amendement : « *Remplacer la conclusion I par le texte suivant : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 850'000.- pour financer l'étude de la rénovation et l'agrandissement du pavillon sud existant du site scolaire du Grand-Pont* ». Il ajoute rester persuadé que ce plan est nécessaire, car il y aura des oppositions et qu'il vaut mieux arriver prêt dans un an et demi avec un vrai projet.

La **Présidente** rappelle qu'elle a besoin d'un amendement écrit et qu'avant de procéder au vote sur cet amendement la Commission ad hoc ainsi que la Municipalité doivent s'exprimer à ce sujet.

Mme Anne-Catherine Christen demande s'il n'est pas nécessaire d'ajouter un budget pour les pavillons provisoires à l'amendement.

M. Alain Amy rappelle que les collèges sont pleins, qu'il n'y a plus une seule classe de réserve et qu'il est nécessaire d'en avoir pour la rentrée prochaine. Cela signifie que l'amendement, en plus du crédit d'étude, devrait accorder le montant de CHF 610'000.- indiqué au point 6.1 du préavis, afin de pouvoir au moins mettre sur pied le pavillon provisoire.

M. Guy Wolfensberger annonce modifier l'amendement pour qu'il réponde à un montant de CHF 610'000.- au titre de la location du pavillon temporaire.

L'amendement est donc modifié comme suit : « *Remplacer la conclusion I par le texte suivant : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 850'000.- pour financer l'étude de la rénovation et l'agrandissement du pavillon sud existant du site scolaire du Grand-Pont et CHF 610'000.- pour la location du pavillon provisoire* ».

M. Eugène Chollet propose, au nom des membres de la commission et à l'unanimité, d'accepter le préavis 1327/2024 tel que présenté par la Municipalité.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, pour donner suite aux explications données et au caractère urgent expliqué, invite à refuser cet amendement.

M. Guy Minder invite le Conseil à l'accepter ne serait-ce que pour résoudre de manière très pragmatique deux problèmes. Premièrement, la question de l'accueil et deuxièmement le problème de finances. Quand les intérêts passeront à 4% cela sera, selon lui, compliqué. Il incite ses collègues à être responsables et à accepter cet amendement.

M. Raymond Sudan pense que cela va « *passer comme une lettre à la poste* » comme tout ce qu'il se passe au Conseil communal. Il s'inquiète de constater que le pavillon comptera trois étages à ras du lac alors que, de l'autre côté de la route où l'on veut construire un collège, cela n'est pas possible, car il faut « *voir Lutry* ». Cela ne lui semble pas cohérent. Il ajoute que des remerciements pour s'être battus pour garder la piste d'athlétisme seraient bienvenus. Il souligne que les pavillons du collège de la Croix avaient coûté CHF 2,4 millions sur le préavis et qu'il s'agit là de CHF 10 millions, ceci l'inquiète pour l'avenir financier de la commune. Il ajoute que la Municipalité a déjà fait des interventions dans les journaux, mais qu'il faudra « *faire passer la pilule* » à nos citoyens.

M. Jakob Bircher, membre de la commission, fait part de son étonnement quant à la discussion. Ce projet a été étudié par la commission ainsi que par différents experts et il le considère comme étant optimal. Il souhaite d'ailleurs féliciter toutes les personnes ayant travaillé pour présenter ce préavis y compris la Municipalité. Il ajoute que 95% des questions entendues ce soir ont été discutées en commission et qu'il serait judicieux que les membres du Conseil fassent confiance à leurs commissaires. Ces questions auraient pu être posées et des réponses apportées en séance de groupe lors desquelles sont présents les commissaires.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** procède au vote sur l'amendement dont elle refait lecture :

Remplacer la conclusion I par le texte suivant : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 850'000.- pour financer l'étude de la rénovation et l'agrandissement du pavillon sud existant du site scolaire du Grand-Pont et CHF 610'000.- pour la location du pavillon provisoire.

L'amendement est refusé par 21 oui, 42 non et 6 abstentions.

La **Présidente** procède au vote sur les conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Lutry

- *Vu le préavis municipal n° 132 7 / 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

Décide

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 9'980'000.- pour financer la rénovation et l'agrandissement du pavillon sud existant du site scolaire du Grand-Pont (projet d'ouvrage), la location d'un pavillon provisoire et le réaménagement des extérieurs voisins ;*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*

Le préavis est adopté à l'unanimité moins 9 voix contre et 10 abstentions.

7. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Jean-François Chapuisat | Position de la Municipalité sur le Rapport n° 85 de la Cour des comptes concernant la taxe au sac : [Réponses municipales à des interpellations ou questions du Conseil communal](#)

M. Jean-François Chapuisat remercie la Municipalité pour sa réponse très complète. Il souhaite revenir sur une réponse à la question 2 en page 2 : « *Notre règlement est conforme à la réglementation en vigueur. Cependant, la subvention de 100 % accordée sur la taxe forfaitaire au profit des particuliers et des entreprises, qui fait par ailleurs l'objet d'un règlement adopté par le Conseil communal en date du 7 octobre 2013, peut toutefois être sujette à controverse, bien qu'elle n'ait fait l'objet d'aucune contestation de la part du Canton* ». Il s'agit là de sa question lors du budget concernant les Services industriels. Selon lui sur les 800'000.- il y en a 200'000 qui sont incompressible et 600'000 qui devraient être payés par une taxe plutôt que par l'impôt. Il prend acte de la réponse et remercie à nouveau la Municipalité.

La **Présidente** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

8. Discussion et votation sur le Postulat de Madame Alessandra Silauri qui « Demande d'étudier l'utilisation par les enfants de la Commune de Lutry des transports publics des lignes 68/69 à titre gratuit ou avec un tarif très préférentiel » déposé lors de la séance du 28 octobre.

La **Présidente** rappelle en préambule qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet. Elle rappelle également que chaque proposition peut être renvoyée à l'examen d'une commission de prise en considération si cinq Conseillers au moins le demandent et que l'assemblée l'accepte.

Mme Alessandra Silauri présente son texte : [Demande d'étudier l'utilisation par les enfants de la commune de Lutry des transports des lignes 68/69 à titre gratuit ou avec un tarif très préférentiel](#)

M. Patrick Sutter explique que la Municipalité s'est renseignée auprès de la communauté tarifaire Mobilis, afin de déterminer s'il y avait une possibilité d'aller dans ce sens. Il lui a clairement été répondu que cela était impossible. Un abonnement TL valable uniquement sur les lignes 68 et 69 contrevient aux principes fondamentaux sur lesquels est fondée l'offre Mobilis. Cette dernière est fondée sur des principes de zones et non pas sur des principes de lignes. De plus, au sein de chaque zone, la tarification a été pensée pour que les utilisateurs des transports publics bénéficient du libre choix de leur ligne de transport et d'un ticket unique. Il ajoute que des facilités tarifaires vont être mises en place par le Canton qui souhaite subventionner, des 2025, les abonnements Mobilis sur zone, à hauteur de 50% pour les jeunes de moins de 25 ans ainsi que pour les personnes de plus de 65 ans.

La **Présidente** ouvre la discussion.

M. Ludovic Paschoud se demande comment procèdent les villes de Lausanne et de Pully, qui utilisent les transports publics pour transporter les élèves.

M. Patrick Sutter ne le sait pas précisément, mais imagine que la commune paie les abonnements pour ses élèves. Il ajoute qu'ils n'ont pas de transport scolaire.

M. Kilian Duggan explique que ce postulat est fait pour inciter la Municipalité à pousser la réflexion. Au nom du groupe des Verts, il enjoint à renvoyer ce postulat, à laisser la Municipalité évaluer les différentes solutions et à revenir devant le Conseil avec des solutions qui seraient pertinentes, pragmatiques et finançables.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La **Présidente** procède au vote.

Le renvoi du postulat est accepté par 40 oui, 19 non et 6 abstentions.

9. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés.

Il n'y a pas d'objet déposé au point 4 de l'ordre du jour.

10. Élection d'un membre au Conseil intercommunal de l'APOL.

Pour donner suite à la démission de M. Jean-Philippe Barbey le Conseil doit élire son remplaçant.

M. Vincent Arlettaz propose la candidature de **M. Xavier Tarin**.

M. Xavier Tarin est élu à l'unanimité.

11. Élection d'un membre à la commission de gestion

M. Jean-François Chapuisat ayant démissionné de cette commission, le Conseil doit élire son remplaçant.

M. Jean-François Chapuisat propose la candidature de **Mme Sandra Sgarzi**.

Mme Sandra Sgarzi est élue à l'unanimité.

12. Communications municipales

Le Conseil a reçu la communication municipale intitulée : [Réponses municipales à des interpellations ou questions du Conseil communal](#)

Cette dernière contient la réponse à la question de la Conseillère Alessandra Silauri du 28 octobre 2024.

Mme Alessandra Silauri remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle ajoute que la lettre que la **Présidente** a reçue montre également cette volonté des parents de faire marcher leurs enfants, mais dans de façon sécurisée.

Cette communication contient également la réponse à la question de la Conseillère Émilie Hassenstein du 28 octobre 2024

Mme Émilie Hassenstein remercie la Municipalité pour sa réponse rapide. Elle ajoute néanmoins avoir été déçue qu'il n'y ait pas de projection, afin de savoir quand ce sujet sera traité. Et précise qu'elle ne pensait pas nécessairement à de gros investissements mais peut-être simplement à une signalétique.

M. Patrick Sutter transmet une information complémentaire. Il explique que les travaux d'élargissement du trottoir au chemin des Moulins ont commencé. Ces derniers vont durer trois semaines. L'entrée dans la zone 30 sera également réorganisée en apportant quelques modifications. Cela répond donc à la demande de Mme Corinne Rossari qui l'avait formulée le 11 septembre 2023. Des mesures sont donc prises pour améliorer la sécurité des élèves, mais aussi de tous les citoyens. Une intervention de Mme Corinne Jayet avait également eu lieu concernant la gare de Lutry le 30 octobre 2023. Après discussion, les CFF ont accepté de peindre une zone pour les véhicules deux roues motorisés. Il y a maintenant 12 places séparées de l'emplacement des vélos, ce qui améliore la situation pour le moment.

Il souhaite revenir sur la sécurité du cheminement des élèves et plus précisément sur la pétition reçue. Cette pétition comporte des éléments dont la Municipalité a connaissance depuis un certain temps. Il rappelle qu'un plan des mobilités scolaires a été élaboré pour Corsy et Savuit. Ce dernier a révélé des améliorations à effectuer sur le chemin de la Pépinière et aux abords du carrefour de Corsy. Il ajoute qu'un audit sur la sécurité aux arrêts de transports scolaires a également été fait, ce qui a également révélé des points nécessitant des améliorations. Il ajoute que, en page 124 du budget, une ORD de CHF 85'000.- est consacrée à la sécurisation du trottoir

du collège de Corsy, un montant de CHF 154'000.- est consacré à la réfection du bitume de la Bernadaz - Pépinière Nord et du chemin de Montellier et en page 133, un montant de CHF 125'000.- est alloué à la sécurisation des arrêts de bus scolaires. Les travaux des points ressortant de cette pétition seront donc effectués, car ils étaient déjà en cours d'étude.

13. Interpellations, questions et divers

La **Présidente** a d'ores et déjà reçu une interpellation de la part du Conseiller Arlettaz intitulée [« Position de la Municipalité sur le rapport de la Cour des comptes sur l'accueil de jour »](#).

Conformément à l'article 90 du règlement, cette interpellation doit être appuyée par cinq membres au moins pour être développée.

Cela étant le cas, **M. Vincent Arlettaz** développe son interpellation et propose que la Municipalité lui réponde lors de la prochaine séance.

M. Alain Amy annonce que la réponse sera rendue lors de la prochaine séance.

Mme Camille Moser annonce avoir été approchée par plusieurs lutriens pour des questions de sécurité relatives à des attaques au couteaux et à la présence de dealers qui viendraient de Vevey.

M. Patrick Sutter répond qu'il faut relativiser concernant l'attaque au couteau, car il s'agit d'un cas isolé, dans le cadre d'une rivalité amoureuse. Concernant d'éventuels dealers venant de Vevey, des photos de personnes qui pourraient peut-être ressembler à des trafiquants ont été transmises mais on ne peut en aucun cas dire à ce stade qu'il y a un déplacement du trafic de stupéfiants. Néanmoins, la Municipalité reste attentive.

M. Ludovic Paschoud informe qu'il a connaissance d'une deuxième agression au couteau . Il s'étonne car elle a été rapportée à la police et qu'il n'était pas question de rivalité amoureuse.

M. Fabrice Rod a été interpellé par des parents d'élèves résidant sur les hauts de la commune concernant les transports scolaires. Ils lui ont signalé plusieurs dysfonctionnements dans les bus. Notamment des pannes régulières des bus, quasi hebdomadaires, incluant des pannes de moteur ou des problèmes de fermeture des portes causant de nombreux problèmes et retards en ce qui concerne l'organisation des parents et des enfants. Il signale également des plaintes d'enfants d'à peine 5 ans relatives à la conduite très sportives de certains chauffeurs. Ces derniers semblent également méconnaître la commune ce qui conduit à de erreurs de parcours fréquentes et qui provoque des retards supplémentaires. En cas d'absence des chauffeurs, les parents se retrouvent souvent dans l'incertitude quant à la disponibilité d'une solution de remplacement, notamment s'il est prévu ou non un bus de substitution. Bien qu'un groupe WhatsApp ait été créé entre les parents et la société Microgis, qui en est l'administrateur, les messages qui s'y trouvent sont systématiquement supprimé par Microgis, ce qui rend impossible une remontée d'informations plus précises par les parents quant à la situation. Il souhaite savoir si la Municipalité est informée de cela et des problèmes qui en découlent. Il souhaite par ailleurs exprimer le vœu que la Municipalité entre en contact avec les sociétés Microgis et HelvéCie afin de trouver des solutions satisfaisantes.

M. Patrick Sutter répond qu'un courrier de recadrage a été adressé à HelvéCie et qu'une rencontre avec ces deux sociétés est prévue très prochainement.

M. Pierre Bonjour constate qu'il est difficile de définir une politique culturelle et demande s'il serait judicieux de créer une commission consultative des affaires culturelles.

M. Antoine Blondel constate, à la suite de l'entrée en vigueur du nouvel horaire du 15 décembre, une grande dégradation du lien entre les hauts de Lutry et l'ouest lausannois en termes de transports publics. En effet, pour rejoindre Crissier il est nécessaire de faire plusieurs changements alors qu'il n'en fallait qu'un par le passé et cela avec des temps de changement très courts qui sont impossible à respecter à certaines heures. Cela allonge les trajets de 20 à 30 minutes. Il ajoute que la gare de Bossières risque d'être de plus supprimée et qu'il a été constaté que le bus 47 n'attend pas la correspondance ni à Val-Vert ni à Pully. Il observe également que depuis Jordillon pour descendre dans le Bourg de Lutry, il faut 40 minutes de trajet, quel que soit le moyen de transport. Le plus simple étant de prendre le train pour Pully ou Lausanne pour revenir à Lutry, ce qui est vraiment paradoxal. Il souhaite donc que les transports publics ne soient pas négligés à Lutry.

M. Patrick Sutter indique qu'il répondra lors de la prochaine séance.

M. Dominique Roulet annonce sa démission du Conseil. Il salue la diversité d'opinions qui règne au sein du Conseil et encourage ses membres à dépasser les clivages partisans et idéologiques au profit d'un bien vivre ensemble à Lutry, que l'on soit des hauts ou du Bourg, locataire ou propriétaire.

M. Dominique Roulet est très chaleureusement applaudi.

La **Présidente** prend note de sa démission et, au nom du Conseil, le remercie pour son engagement durant ces 23 années.

M. Ludovic Paschoud remercie M. Pierre Bonjour pour son intervention et prend pour exemple la Commune de Nyon sur le site internet de laquelle il est possible de savoir en quelques minutes si un projet culturel sera soutenu, car cette commune est dotée d'une vraie politique culturelle. Il ajoute que cela est similaire à Morges et que dans cette commune il existe effectivement une commission consultative qui préavise les différents projets, ce qui permet à la Municipalité de prendre des décisions avec toutes les informations récoltées.

M. Vincent Arlettaz a récemment entendu parler de la présence de chlorothalonil dans l'eau dans un reportage qui indiquait que certaines communes étaient touchées par les excès. Il souhaite savoir si la Municipalité peut indiquer si elle en avait connaissance ou pas et, le cas échéant, si elle peut rassurer le Conseil à ce sujet.

M. Charles Monod explique que l'eau de la commune vient essentiellement des services de l'eau de la Ville de Lausanne. Il y a également 5% de production d'eau locale, mais elle est issue des sources du Grand Jorat donc elle n'arrive pas directement dans notre région. Il ajoute que l'eau de Lutry contient moins de 0,1 microgramme par litre de chlorothalonil, qui est la limite à ne pas dépasser. Il précise qu'elle en contient quatre fois moins, ce qui représente 0,025 millionième de gramme par litre, il n'y a donc aucun danger.

M. Pierre Bonjour constate que seules 4 personnes de la commune se sont rendues à la conférence du PALM 5^{ème} génération, alors que le Conseil devrait se sentir concerné. Il informe que le contenu de cette conférence est disponible sur internet. Il ajoute que certains projets sont subventionnés et que celui de la RC 780 par exemple, devrait être éligible à ce genre de financement. Il demande à la Municipalité si ce sera le cas et, si non, de faire en sorte que cela le soit.

M. Patrick Sutter précise que ce n'est pas parce que l'on n'était pas présent à cette conférence que l'on ne se soucie pas du PALM 5^{ème} génération. Il ajoute que des mesures ont été inscrites notamment quant à la requalification de la RC 780 et des RC 770 .

La **Présidente** adresse ses vœux de fin d'année aux membres du Conseil communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la **Présidente** lève la séance à 19h51.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Charlotte Mathis

Danahé Palmon